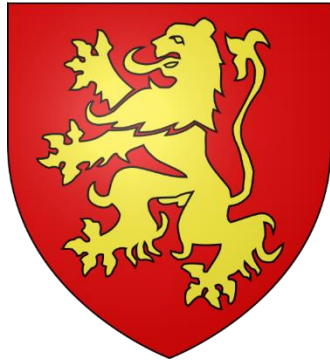


Commune de  
Saint-Rome-de-Tarn



# Site patrimonial remarquable

Saint-Rome-de-Tarn (Aveyron)

Rapport d'étude préalable  
Diagnostic territorial, enjeux et projet de périmètre

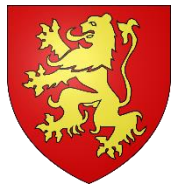




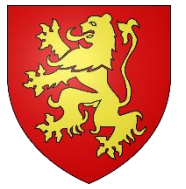
## RAPPORT D'ETUDE PREALABLE

### SOMMAIRE

<b>I/ La démarche de site patrimonial remarquable pour Saint-Rome-de-Tarn</b>	p. 3
1) Présentation générale de la commune	p. 4
2) La démarche de SPR : contexte réglementaire	p. 8
3) L'inscription de la démarche dans les autres dynamiques urbaines et patrimoniales de la commune	p. 13
<b>II/ Le diagnostic territorial : les différents socles constitutifs du site de Saint-Rome-de-Tarn</b>	p. 16
1) Rappel méthodologique	p. 17
2) Le socle géologique et géographique	p. 20
3) Le socle paysager	p. 25
4) Le socle historique	p. 42
5) Le socle patrimonial	p. 54
6) Synthèse des enjeux	p. 81
<b>III/ Le projet de périmètre de SPR</b>	p. 86
1) Le périmètre de SPR finalisé	p. 87
2) Articulation du projet de SPR avec les autres outils et servitudes	p. 94

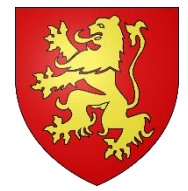


## **La démarche de SPR pour Saint-Rome-de-Tarn**



## I/ LA DEMARCHE DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

# 1 Présentation générale de la commune



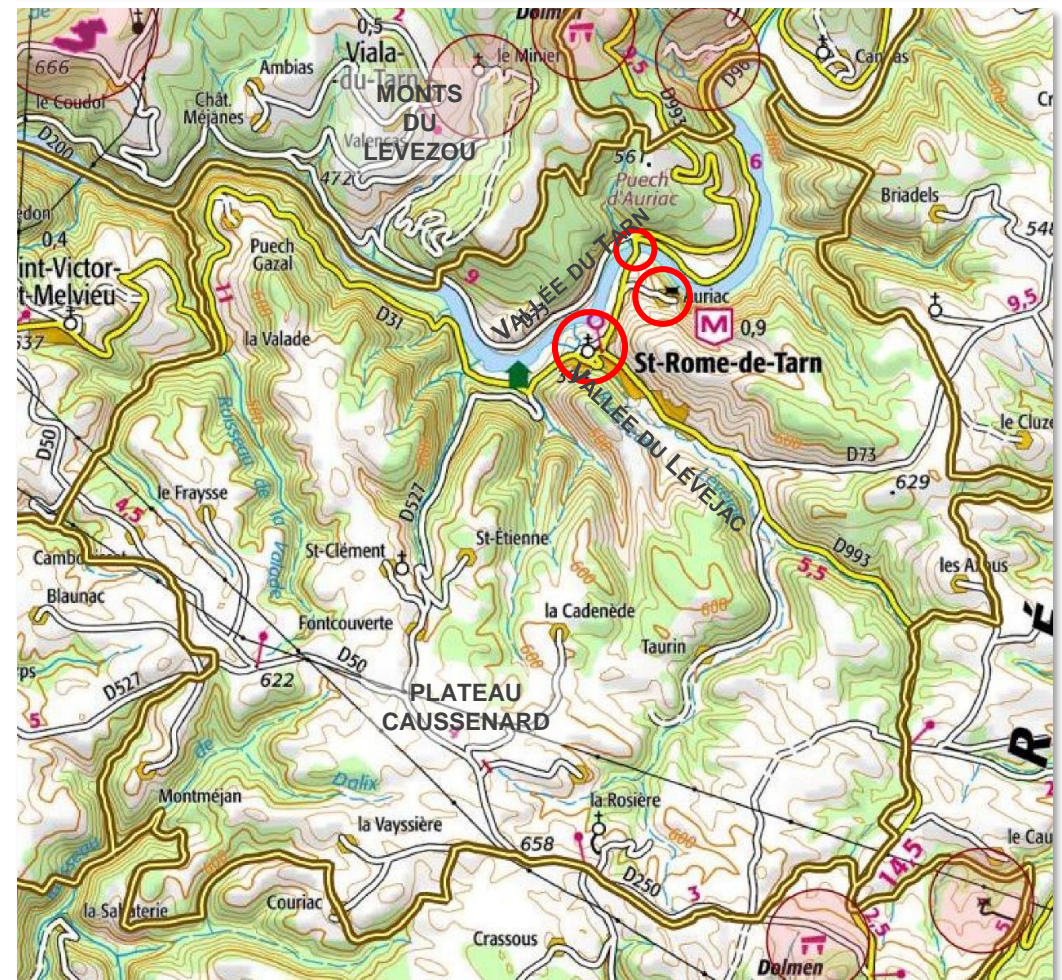
## I/ LA DEMARCHE : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

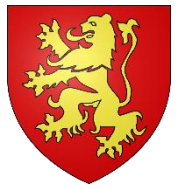
### 1) PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

La commune de Saint-Rome-de-Tarn se situe dans le sud du département de l'Aveyron, en région Occitanie, à l'ouest de la ville de Millau, au sud de Rodez et au nord de Saint-Affrique. Le pont de Saint-Rome, situé dans un lieu propice et accessible avant le défilé plus sauvage et abrupt des raspes, était le premier passage sur le Tarn en aval de Millau, autre lieu de franchissement. La ville constitua ainsi un lieu de communication entre massif central et Méditerranée.

Si le territoire communal prend sa plus grande part au sud du Tarn sur le plateau agricole et boisé, la centralité de la commune est concentrée au bord du Tarn sur la ville de Saint-Rome implantée à l'ouverture de la vallée nord-sud du Lévezac sur la vallée est-ouest du Tarn. Le ruisseau du Lévezac a permis le développement d'un artisanat notamment de transformation des matières premières agricoles (traitement des peaux de mouton dans les mégisseries et tanneries, production d'huile dans les moulins...) qui a fait la richesse de la ville, tandis que sur les coteaux du Tarn comme du Lévezac se cultivaient la vigne et l'amandier. A l'est, sur un promontoire rocheux (*roca*) dominant le Tarn et le pont permettant de franchir la rivière, se trouve le village d'Auriac, premier site d'occupation sur la commune, siège historique de la co-seigneurie de Saint-Rome. Le site de Saint-Rome-de-Tarn peut se synthétiser ainsi en trois entités :

- Le **pont** sur le Tarn, lieu de passage,
- le **promontoire** seigneurial d'Auriac dominant la rivière,
- la **ville** commerçante de Saint-Rome à la jonction de deux vallées industrielles et agricoles.

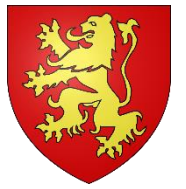




## I/ LA DEMARCHE : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

### 2) FICHE D'IDENTITE DE LA COMMUNE

- ⇒ **Population** : 877 habitants (2018), avec une forte augmentation de la population entre les années 1980 et 2010 grâce à l'arrivée de nouveaux habitants (solde naturel négatif)
- ⇒ **Superficie** : 5206 ha
- ⇒ **Altitude moyenne** : 394 m
- ⇒ **Climat** : semi-continentale de moyenne montagne, d'influence méditerranéenne (été sec)
- ⇒ **Servitudes** de protection existantes : 0
- ⇒ **Intercommunalité** : Siège de la Communauté de communes Muses et Raspes du Tarn créée le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (agrandie à 13 communes en 2014 soit 5485 hab.)
- ⇒ **PNR** : Commune incluse dans le Parc naturel régional des Grands Causses
- ⇒ **Tourisme** : base nautique et de loisirs sur le Tarn, camping. Forte fréquentation estivale.
- ⇒ **Agriculture** : 19 exploitations agricoles et SAU de 3467 ha (80% ovin) / 1 emploi sur 5 lié à l'agriculture



## I/ LA DEMARCHE : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

### 3) UN SITE STRATEGIQUE AUX NOMBREUX ATOUTS

Saint-Rome-de-Tarn se situe dans la partie sud du Rouergue. Lieu de passage du Tarn qui concurrença le pont de Millau et centre de foires, la ville se trouve à la rencontre de plusieurs influences :

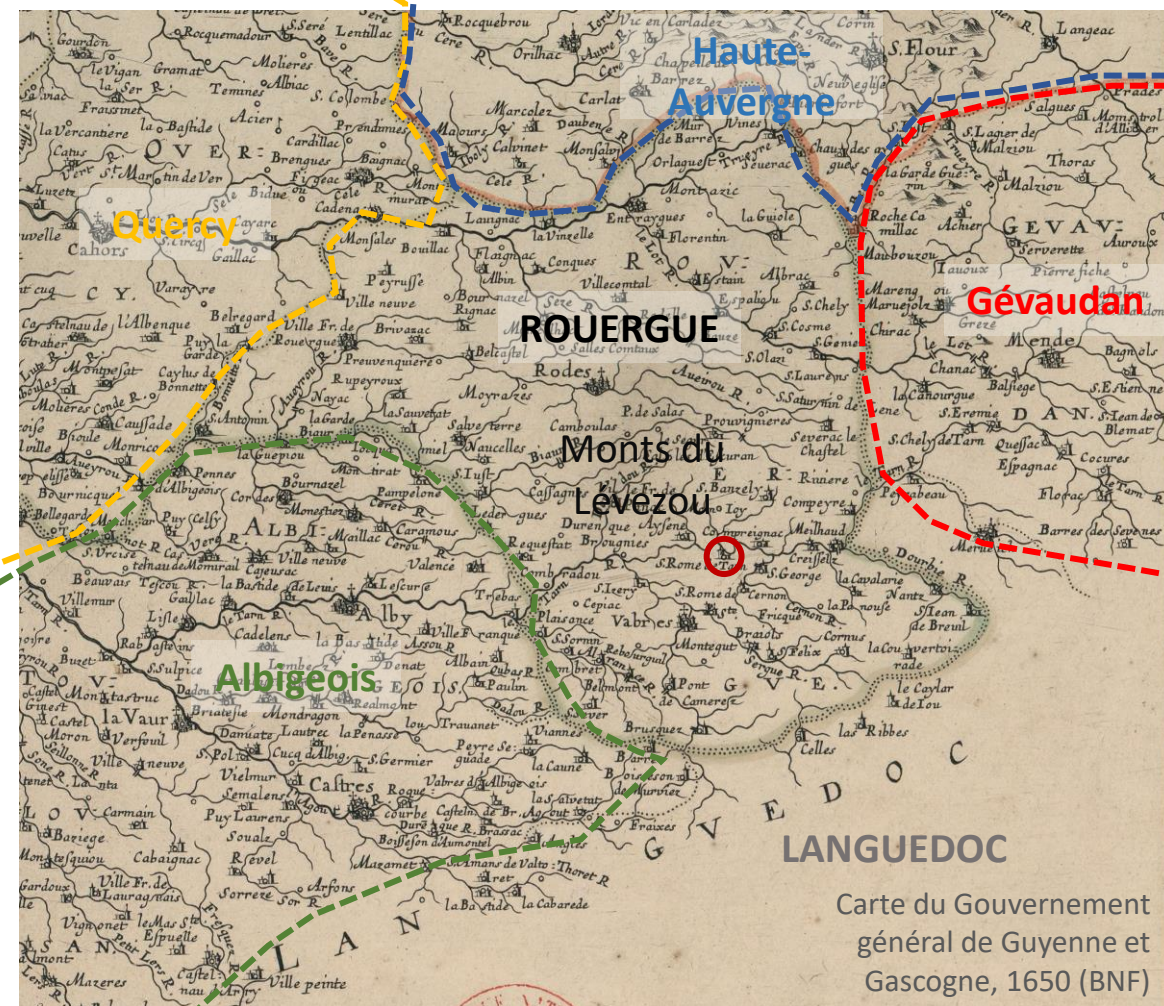
- Au nord, le Rouergue, Rodez et Conques : la co-seigneurie de Saint-Rome et notamment la ville appartient aux comtes du Rouergue, tandis que la paroisse de Saint-Rome dépendait de l'évêché de Rodez et fut donnée au monastère de Conques qui y possédait un prieuré. Les monts du Lézérou au nord de la vallée du Tarn fournissaient le bois et les produits agricoles spécifiques (noix) transformés ou vendus à Saint-Rome ;
- Au sud, les causses : les seigneurs d'Auriac, co-seigneurs de Saint-Rome avaient leurs terres et leurs féodaux sur le plateau caussenard. Pays d'élevage ovin, les causses fournissaient les peaux transformées à Saint-Rome et les fromages envoyés ensuite à Roquefort. La ville est aussi en contact avec le Languedoc et la Méditerranée.

Outre sa topographie de terrasse naturelle facile à urbaniser et protéger, surplombant la vallée du Tarn, le site de Saint-Rome présente également à proximité des ressources minières (mines d'argent au Minier, mines de houilles sur la commune) qui ont contribué à son intérêt en tant que lieu de fixation urbaine.

Ainsi le site de Saint-Rome présente de nombreux atouts propices à un développement urbain :

- une **topographie** naturelle en terrasses facile à bâtir et protéger,
- un **franchissement** du Tarn aisé et accessible permettant la création d'un noeud de passage et d'échanges,
- un **climat** favorable et un **terroir** forestier, viticole et agricole diversifié,
- La présence d'un ruisseau permettant des **implantations artisanales**,
- des co-seigneurs puissants favorisant les **foires** et le commerce.

Dans ce contexte favorable, Saint-Rome s'est rapidement développée et a vu naître une riche bourgeoisie urbaine dont la ville hérite aujourd'hui d'un patrimoine bâti remarquable.



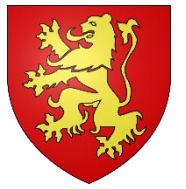
MONTS ET NOYERS DU LÉZÉROU



VILLAGE DU MINIER



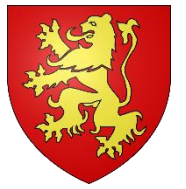
PLATEAU CAUSSENARD



## I/ LA DEMARCHE DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

# 2 Contexte réglementaire et objectifs





## I/ LA DEMARCHE DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : CONTEXTE

### SERVITUDES EXISTANTES ET DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX

#### SERVITUDES DE PROTECTION PATRIMONIALE EXISTANTES

Malgré son intérêt patrimonial, la commune de Saint-Rome-de-Tarn ne compte **aucun monument historique**.

Elle n'est donc pas concernée par un périmètre de protection des abords.

De même, la commune ne présente **ni site classé ni site inscrit** au titre de la loi Paysage malgré l'intérêt de son inscription paysagère dans les vallées du Tarn et du Lèvejac dont les coteaux sont structurés de terrasses de vigne, les faïsses.

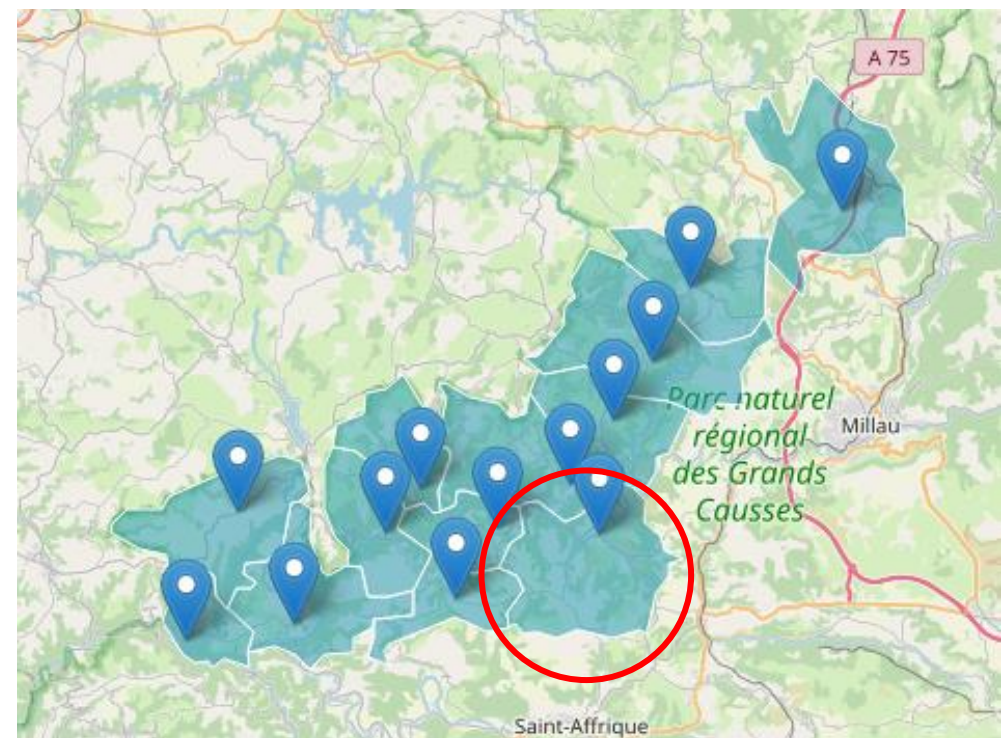
Saint-Rome-de-Tarn intègre néanmoins le territoire du **Parc naturel régional des Grands Causses**, créé en 1995 et qui compte aujourd'hui 96 communes.

La commune se trouve dans la **communauté de communes Muse et Raspes du Tarn** qui compte treize communes à l'ouest de Millau et le long du Tarn. La CCMRT a fait l'objet d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 05 juillet 2021.

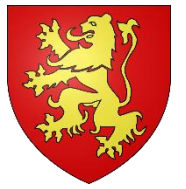
La commune est identifiée comme pôle intermédiaire dans le SCoT du PNR des Grands Causses.



LA COMMUNE NE PRÉSENTE NI MONUMENT HISTORIQUE NI SITE CLASSÉ OU INSCRIT  
ATLAS DES PATRIMOINES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MUSE ET RASPES DU TARN



## I/ LA DEMARCHE DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : CONTEXTE

### SERVITUDES EXISTANTES ET DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX

#### LE SCoT

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du PNR des Grands Causses a été élaboré par le Parc pour la majeure partie de son territoire (hors le secteur nord autour de Séverac-le-Château) et approuvé en 2017.

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT affirment tous les deux le patrimoine comme vecteur participant à l'attractivité et à l'identité du territoire.

L'axe I du PADD fait de **l'attractivité** le cœur de la stratégie territoriale : attractivité des entreprises, attractivité de nouvelles populations. Cet objectif général de reconquête démographique passe par la réhabilitation des centres-villes, en soutenant les filières de la réhabilitation patrimoniale, en articulant réhabilitation patrimoniale et transition énergétique et en privilégiant l'utilisation de matériaux locaux. La politique d'accueil des nouveaux habitants se fonde sur la qualité paysagère exceptionnelle du territoire,

son cadre de vie façonné par l'activité agro-pastorale.

L'objectif n°3 initie une reconquête du bâti existant et affirme comme priorité sa réhabilitation, son adaptation et la résorption de la vacance.

De même il s'agit de développer une ambition architecturale pour les nouvelles constructions et la réhabilitation, en préservant un modèle économique attractif et l'identité architecturale.

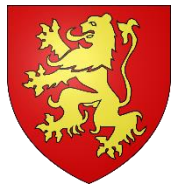
Les paysages diversifiés du Sud-Aveyron y sont décrits comme une ressource susceptible de favoriser l'attractivité.

La prise en compte du patrimoine est donc traduite à travers le prisme de l'attractivité : préservation des patrimoines naturels et paysagers, du « petit » patrimoine et de l'identité architecturale des constructions anciennes comme support d'un cadre de vie de grande qualité et capacité des constructions anciennes à être transformées afin d'accueillir de nouvelles populations ou de nouvelles fonctions (notamment pour les bâtiments

agricoles) permettant leur maintien et une reconquête démographique limitant la consommation d'espace.

Le projet de Site patrimonial remarquable pour Saint-Rome-de-Tarn s'inscrit dans cette double objectif patrimonial :

- Protéger et valoriser l'identité et la qualité patrimoniales de la commune par le biais du SPR, sur un territoire communal qui ne compte pas de servitudes de protection (MH ou site),
- Accompagner à travers le futur PVAP la restauration ou la réhabilitation patrimoniale par un règlement adapté aux caractéristiques du bâti ancien et l'intégration des constructions nouvelles dans le tissu urbain patrimonial et les paysages saint-romains.



## I/ LA DEMARCHE DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : CONTEXTE

### SERVITUDES EXISTANTES ET DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX

#### LE PLUI

Il s'agit de rechercher la compatibilité du projet de SPR avec le PLUi de la CC Muses et Rases du Tarn (approuvé en 2021).

2 axes majeurs du PADD du PLUi concernant le patrimoine bâti :

- La protection du patrimoine bâti et paysager et sa mise en valeur par la mobilisation de l'ensemble des outils disponibles ;
- Le développement et la valorisation touristique du territoire à travers le patrimoine.

Axe 2 : Assurer un développement équilibré et homogène du territoire en fonction des caractéristiques locales

Orientation 2.5 : Promouvoir le renouvellement urbain au cœur des tissus bâtis en déprise et offrant néanmoins une qualité patrimoniale. Les cœurs de centres-bourgs marqués par la vacance des logements, notamment Saint-Beauzély, Saint-Rome-de-Tarn et Broquiès, doivent faire l'objet d'une réactivation au moyen d'une programmation adaptée.

Axe 4 : Préserver et valoriser la qualité du cadre de vie en s'appuyant sur le respect de la loi Montagne

Instaurer un équilibre entre paysage, agriculture et environnement

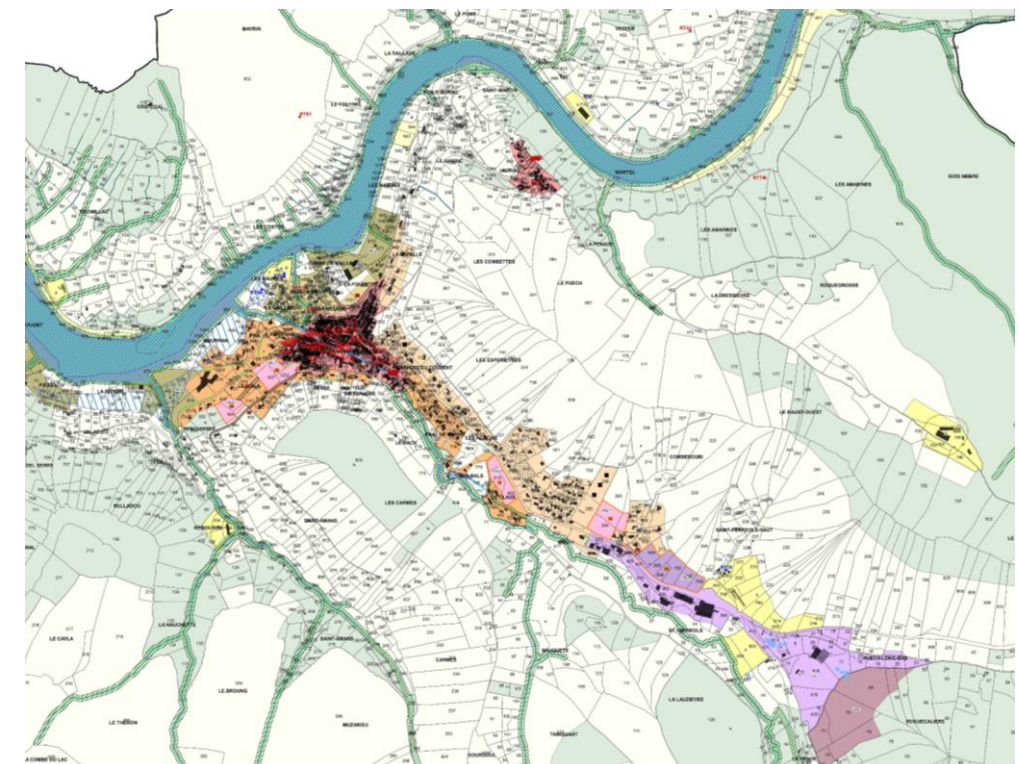
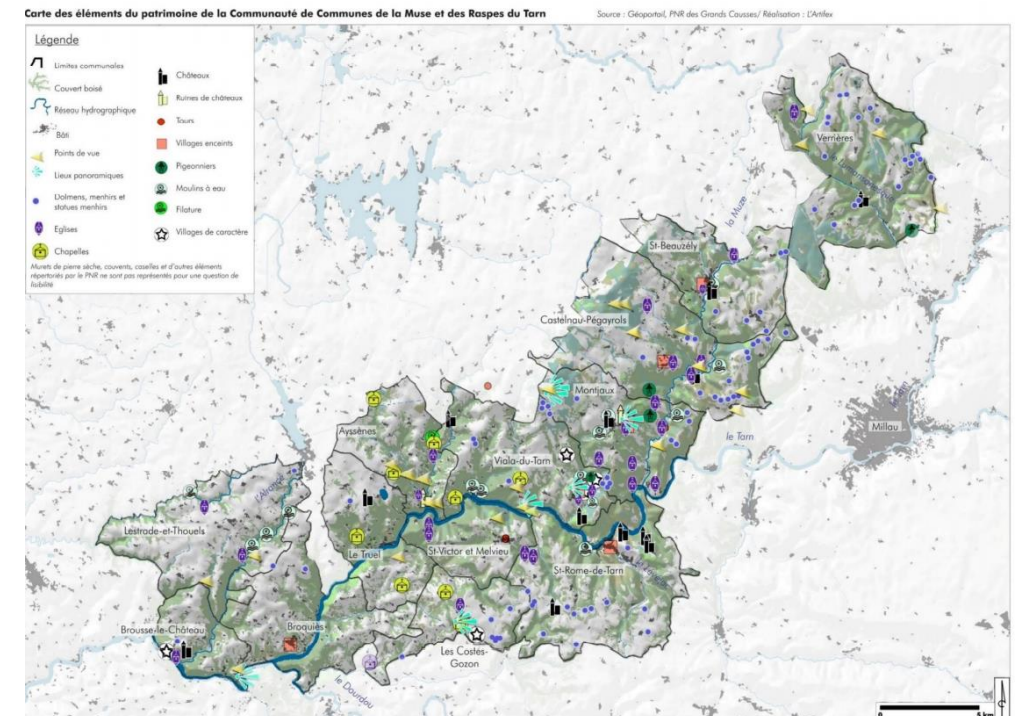
Orientation 4.3 : Préserver et/ou réactiver les caractéristiques paysagères du territoire

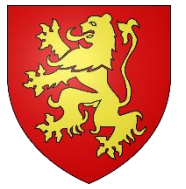
Valoriser les dispositifs à caractère patrimonial

Axe 5 : Développer une économie du territoire diversifiée et encourageant les synergies locales

Orientation 5.7 : Développer le tourisme et les activités de loisirs en s'appuyant sur le patrimoine naturel, le patrimoine bâti, le patrimoine culturel.

Le PLUi identifie de façon assez fine sur Saint-Rome-de-Tarn le patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme (19 éléments identifiés autant en ville qu'en campagne). Le règlement présente également des règles en fonction de différentes typologies de bâti ancien.





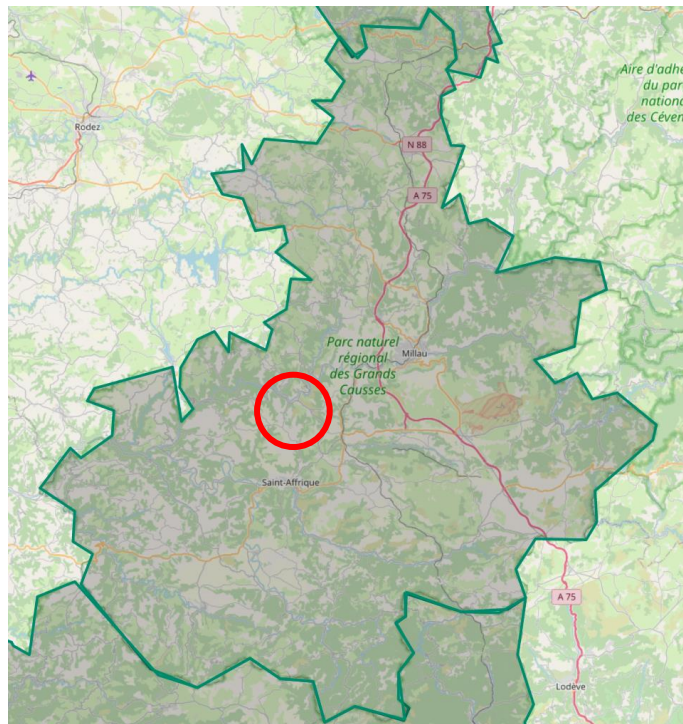
## I/ LA DEMARCHE DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : CONTEXTE

### SERVITUDES EXISTANTES ET DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX

#### LA CHARTE DU PNR DES GRANDS CAUSSES

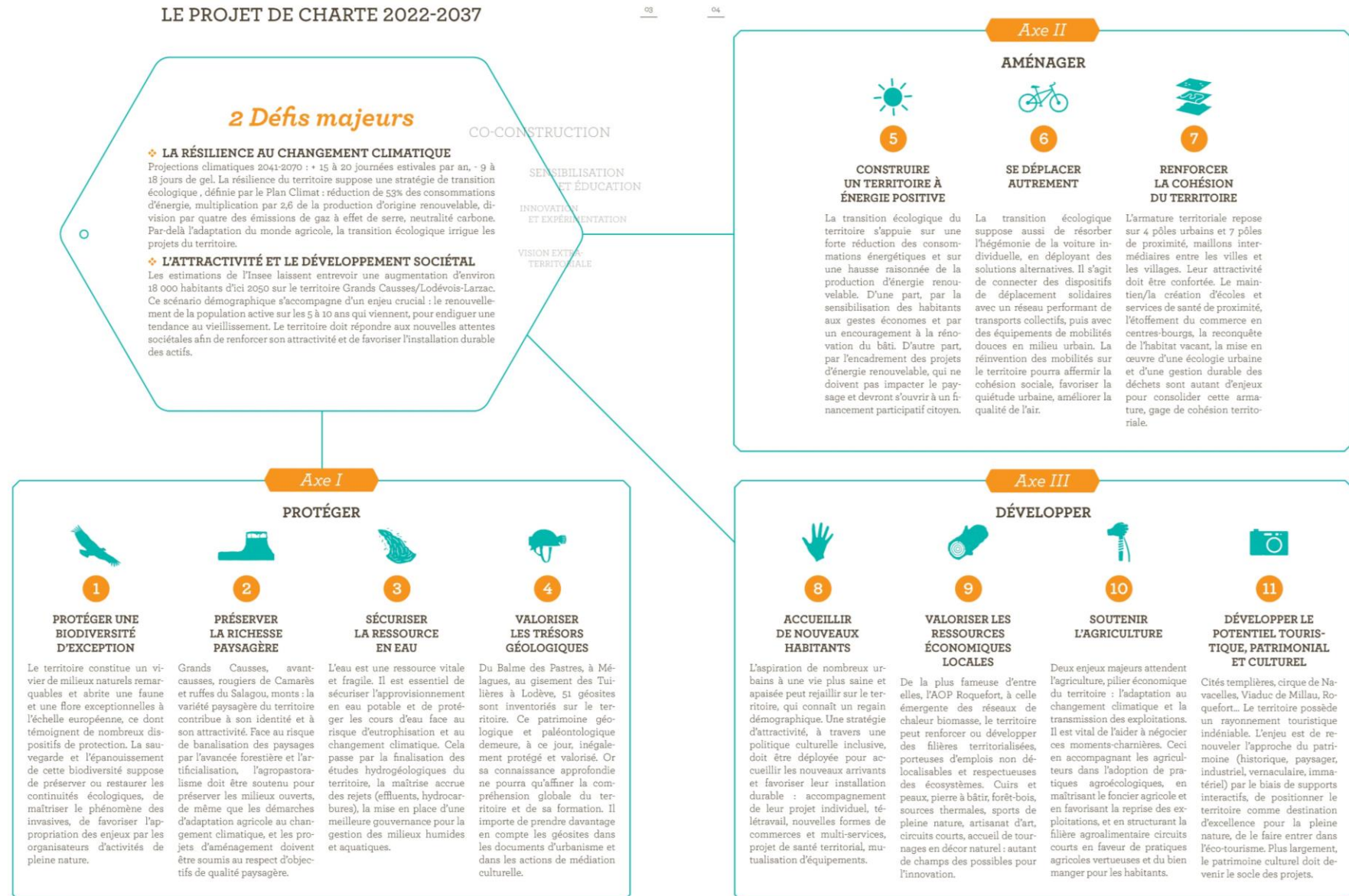
La charte du PNR des Grands Causses est en cours de révision pour la période 2022-2037.

Le PNR est également en cours d'élaboration d'un Plan de Paysage qui devrait permettre d'identifier et de préserver les caractéristiques paysagères du territoire.

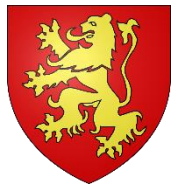


LE PNR DES GRANDS CAUSSES

#### LE PROJET DE CHARTE 2022-2037

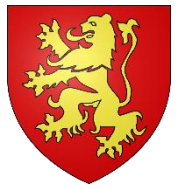


PROJET DE CHARTE 2022-2037 - PNR DES GRANDS CAUSSES



## I/ LA DEMARCHE DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

# 3 Inscription de la démarche dans les autres dynamiques urbaines et patrimoniales



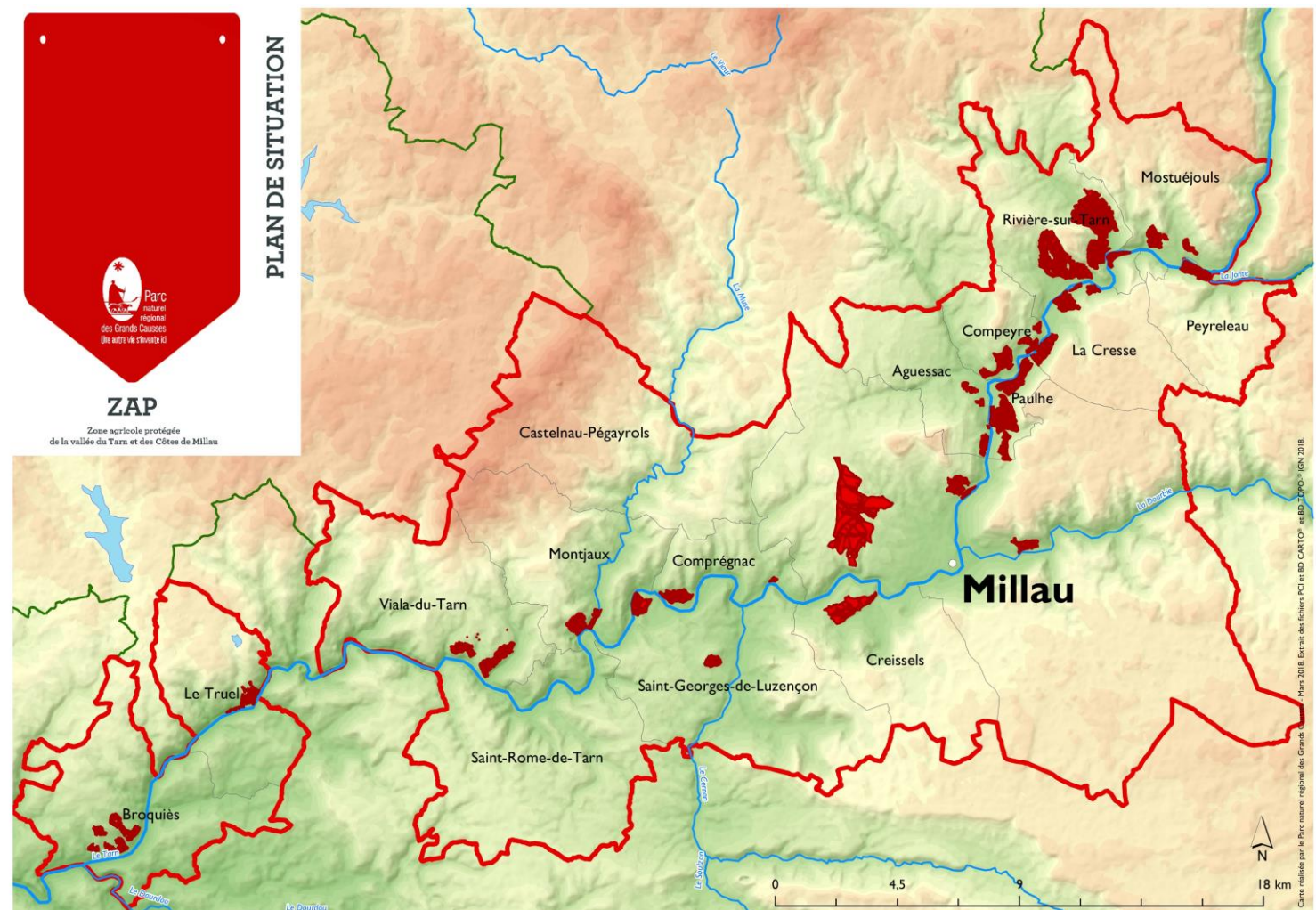
## I/ LA DEMARCHE DE SPR : AUTRES DYNAMIQUES

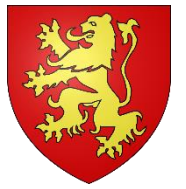
### L'INSCRIPTION DE LA DEMARCHE DANS LES AUTRES DYNAMIQUES URBAINES ET PATRIMONIALES DU TERRITOIRE

#### UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

La commune de Saint-Rome-de-Tarn s'est engagée dans plusieurs démarches permettant d'agir en faveur de la redynamisation de centre-ville. Elle intègre la démarche de SPR dans ce cadre à la fois de préservation de son patrimoine et de valorisation de la qualité de son cadre de vie dans le sens d'une plus grande attractivité. A travers les actions initiées par le PNR, elle intègre également des projets de grande envergure visant la protection d'un patrimoine agricole spécifique et la transition énergétique.

- Le PNR vient de lancer l'étude du Plan Paysage qui inclut la commune de Saint-Rome-de-Tarn.
- 17 communes dont Saint-Rome-de-Tarn ont fait l'objet de la création d'une **Zone agricole protégée** autour des vignes et vergers de la vallée du Tarn, qui permet de protéger l'usage agricole et forestier des terres. La ZAP est issue d'une démarche engagée à l'instigation du PNR dès 2016 pour sécuriser la tradition agricole de la vallée du Tarn et empêcher l'artificialisation des sols.
- Enfin, le PNR des Grands Causses est signataire d'une convention « **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** » et s'est engagé pour cela à atteindre l'autonomie énergétique à 100 % en 2030.





## I/ LA DEMARCHE DE SPR : AUTRES DYNAMIQUES

### L'INSCRIPTION DE LA DEMARCHE DANS LES AUTRES DYNAMIQUES URBAINES ET PATRIMONIALES DU TERRITOIRE

#### LE CONTRAT « BOURG CENTRE »

La Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Un contrat a ainsi été signé entre la région, le département, la commune de Saint-Rome-de-Tarn, la CCMRT, le PNR des Grands Causses, le CAUE, l'EPFO avec pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

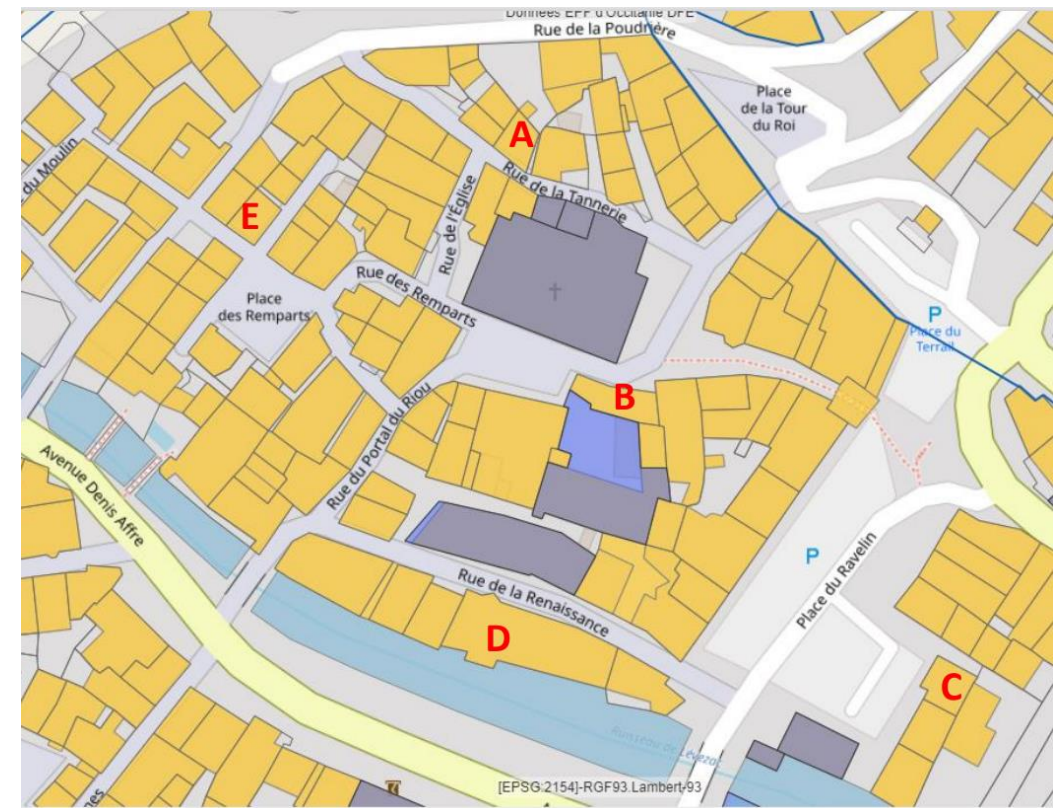
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi
- **la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat**
- **la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel, architectural, culturel, ...**

Le contrat prévoit une stratégie d'actions dont certaines ont un impact sur le patrimoine urbain et architectural de Saint-Rome-de-Tarn :

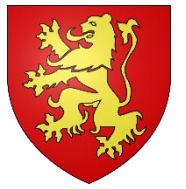
- Mise en valeur le centre historique,
- Aménagement de la place du Ravelin,
- Requalification de l'avenue Denis Affre,
- Rénovation de l'ancien presbytère,
- Opération d'amélioration de l'Habitat dans le centre bourg (Opération « cœur de village »),
- Opération façades dans le centre bourg (opération « Action Façades »).

Cette opération doit prendre en compte la mise en place du SPR sur la commune et du futur règlement du PVAP afin que les aménagements ne soient pas en contradiction avec l'objectif de protéger et de valoriser le patrimoine.

Le contrat comme le SPR s'inscrit dans une dynamique de préservation et de mise en valeur de l'intérêt patrimonial de Saint-Rome-de-Tarn.



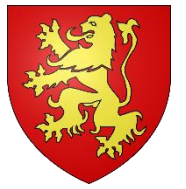
Opération « Cœur de village » : 5 ilots du centre historique de Saint-Rome ont été sélectionnés par l'Etablissement public foncier pour faire l'objet d'opérations de réhabilitation ou de renouvellement urbain.



## // **Le diagnostic territorial**

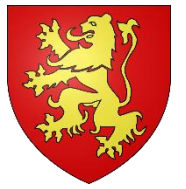
Les différents socles constitutifs  
du site de Saint-Rome-de-Tarn





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

# 1 Rappel méthodologique



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : RAPPEL METHODOLOGIQUE

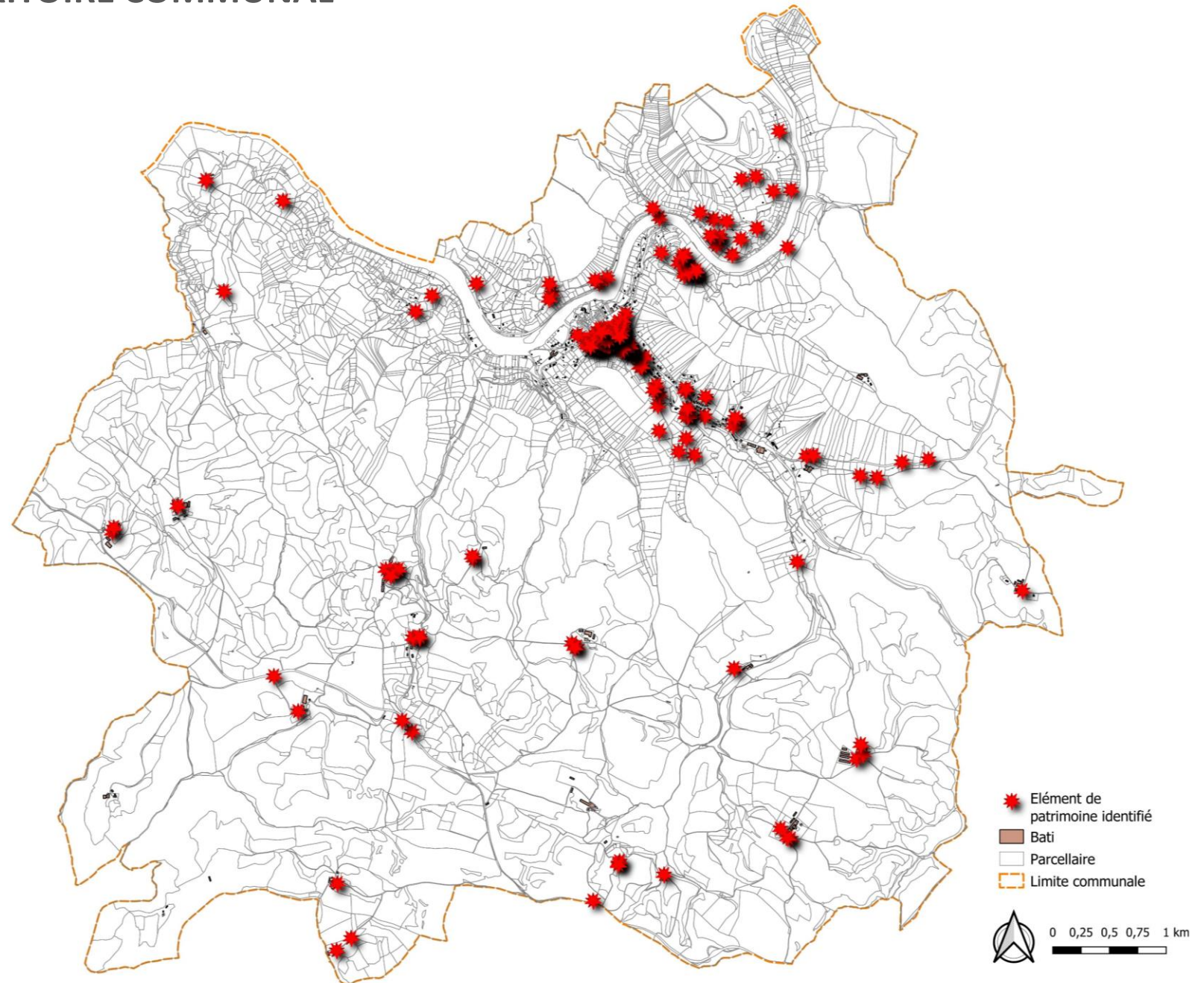
### UNE ETUDE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

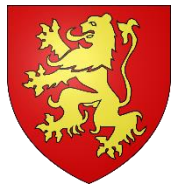
Le diagnostic de Saint-Rome-de-Tarn a été réalisé de façon exhaustive sur l'ensemble du territoire communal et a permis d'analyser les différentes thématiques patrimoniales propres à la commune :

- Dimension géologique et géographique,
- Dimension paysagère,
- Dimension historique,
- Dimension urbaine, patrimoniale et architecturale.

Le travail documentaire et de terrain a notamment permis d'identifier 280 éléments de patrimoine répartis sur l'ensemble du territoire communal, datant du XIVe au XIXe siècle, le recensement ayant fait l'objet d'une base de données. Parmi ce patrimoine bâti se retrouvent 90 éléments de « petit » patrimoine dont 46 cabanons de vigne ou de champs, témoignant du caractère viticole et agricole du terroir saint-romain.

L'étude a permis de montrer que l'ensemble de la commune présente un intérêt patrimonial à différents titres mais que son intérêt le plus remarquable se concentre sur la vallée du Tarn notamment autour des sites de Saint-Rome, d'Auriac et du Mazéga.





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : RAPPEL METHODOLOGIQUE

### HIERARCHISATION DES PATRIMOINES

Le diagnostic territorial de Saint-Rome-de-Tarn a été réalisé sur la base de deux analyses complémentaires :

- Une **étude documentaire** et bibliographique avec les sources et bibliographies existantes : cartes et plans, cartes postales anciennes, ouvrage de l'historien local André Bonnefils, ouvrages de l'association « Le Païssel Saint-Romain »,
- Un **travail de terrain** exhaustif sur l'ensemble de la commune : arpentage de la ville de Saint-Rome et de ses abords, du village d'Auriac, des hameaux et écarts de la vallée du Tarn et du plateau Causseard.

Les différents degrés d'intérêt patrimoniaux des constructions et des espaces urbains et paysagers de la commune ont ainsi pu être identifiés.

Une **hiérarchisation des bâtis et secteurs** au regard de leur valeur patrimoniale a pu être proposée, sur la base de leur intérêt urbain, paysager, architectural, historique, typo et morphologique. L'étude a ainsi cherché à dresser le portrait patrimonial de la commune et à identifier les enjeux caractérisant le site patrimonial de Saint-Rome-de-Tarn, afin de mettre en évidence les secteurs et ensembles justifiant la mise en œuvre d'un périmètre de protection et de valorisation du patrimoine.



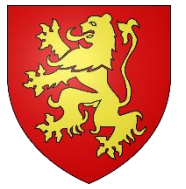
*Saint-Rome*



*Auriac*

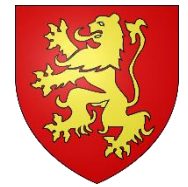


*Le Mazéga*



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

# 2 Le socle géologique et géographique



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE GÉOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

### 1) LA CONFLUENCE DE DEUX GRANDES ORGANISATIONS GÉOLOGIQUES

A l'échelle du département de l'Aveyron, la commune de Saint-Rome-de-Tarn se trouve à la confluence de deux formations géologiques bien distinctes :

- Au nord, le **massif du Lézou**. Point haut du département, cet ensemble constitué de roches cristallines (gneiss, schistes, granites) s'est formé durant l'ère primaire et est le témoin d'une ancienne chaîne de montagnes.
- Au sud, **les avants-causses et causses calcaires**. Ces dépôts calcaires épais, fruits d'une sédimentation importante sont les témoins de l'ancienne présence de la mer.

La géologie de la commune est donc dominée par des formations sédimentaires classiques (calcaires, grès, dolomies, marnes, etc...).



VUE DEPUIS LE SUD DE LA COMMUNE : LES AVANTS-CAUSSES AU PREMIER PLAN, AU FOND LES MONTS DU LÉVEZOU ET ENTRE LES DEUX LA VALLÉE DU TARN  
Kargo Sud

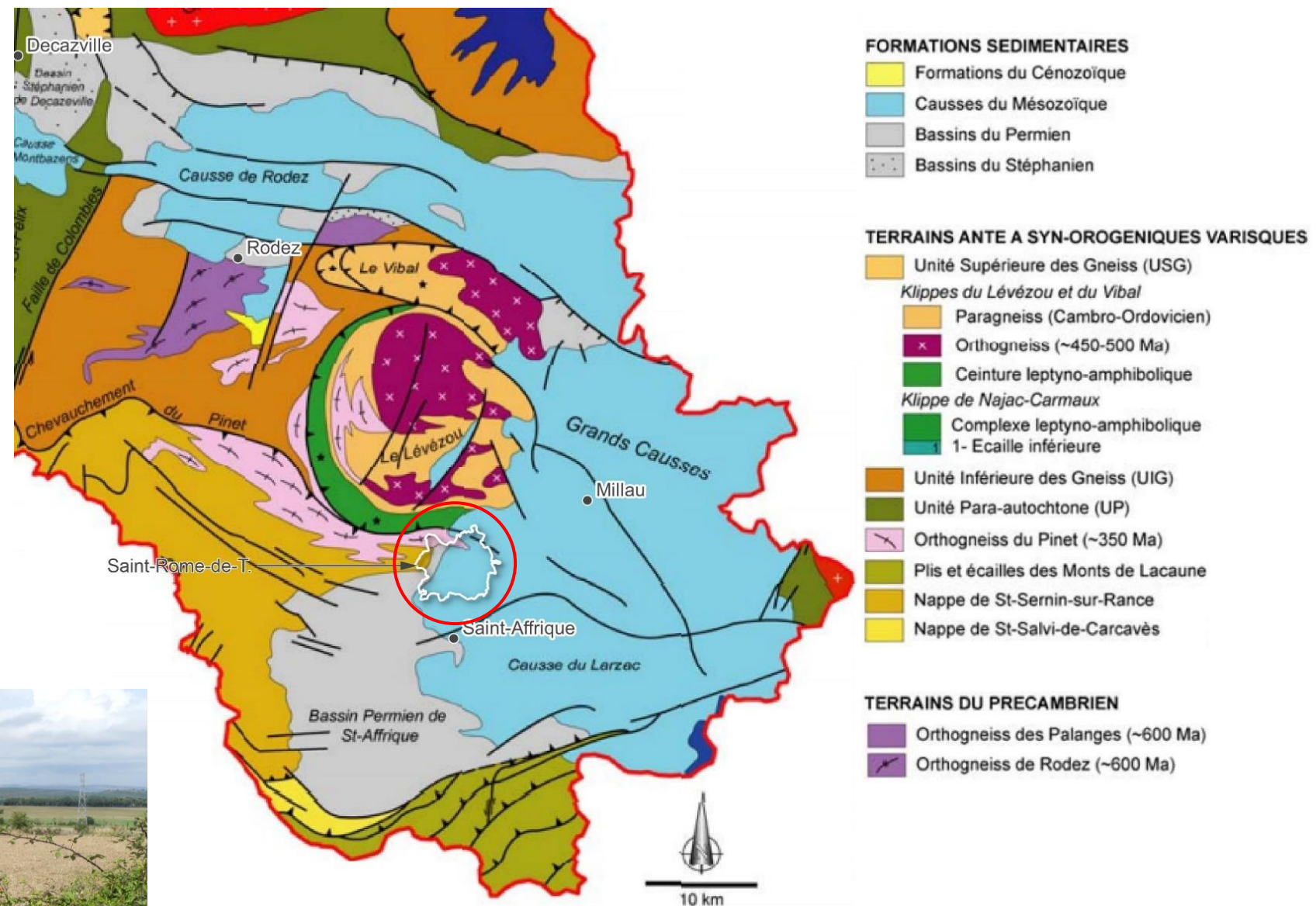
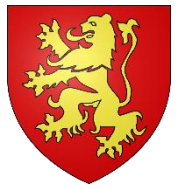


SCHÉMA STRUCTURAL DE L'AVEYRON  
BRGM

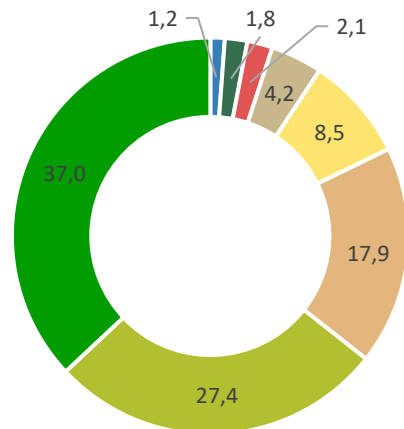


## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE GÉOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

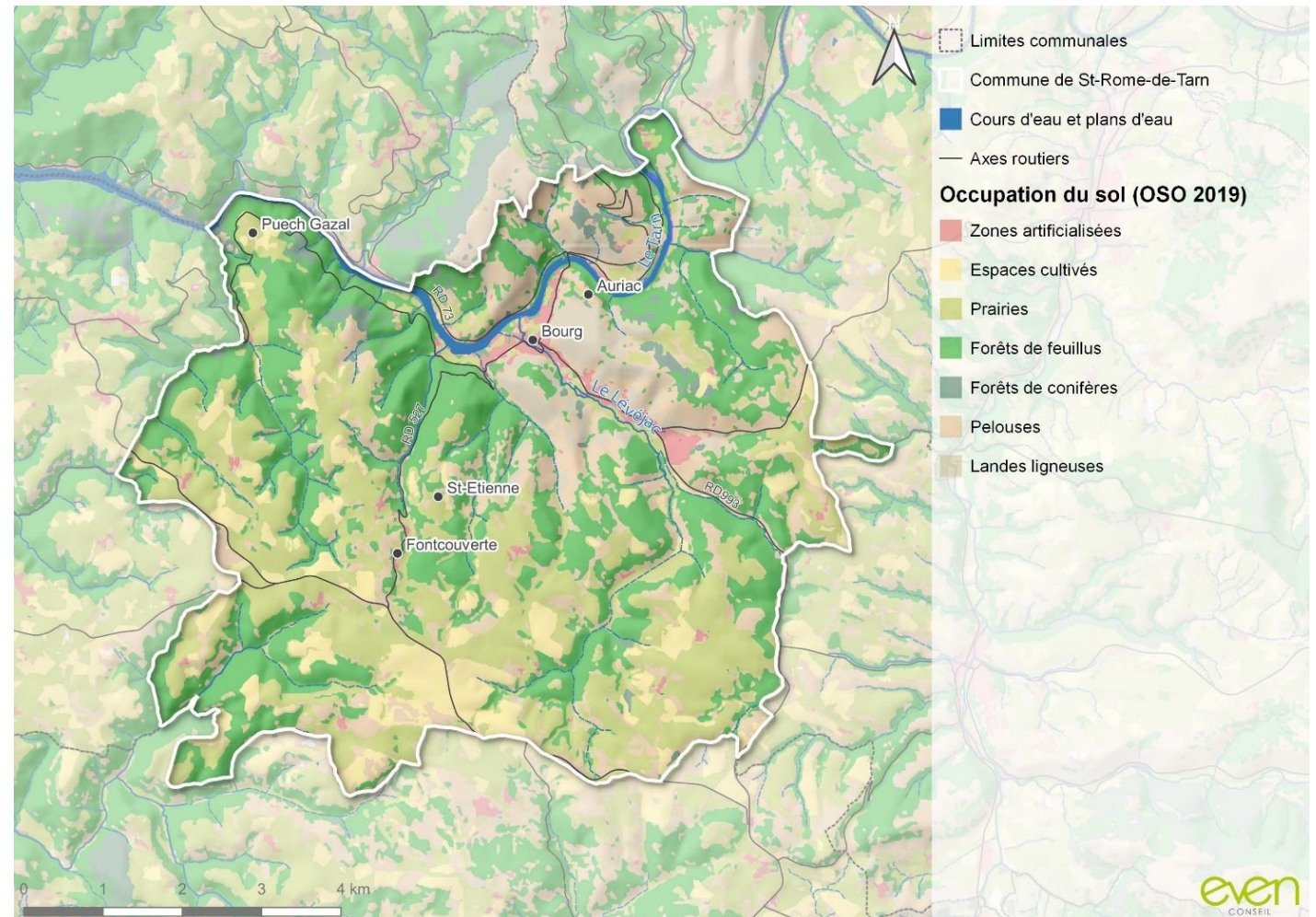
### 2) UNE OCCUPATION DU SOL DOMINEE PAR LES BOISEMENTS ET LES PRAIRIES

Le socle calcaire de la commune rend le **réseau hydrographique peu perceptible** dans les paysages. De petites vallées et vallons s'organisent selon un axe sud/nord jusqu'au **Tarn**, rivière structurante du territoire.

Deux ensembles topographiques se dessinent alors : au nord, la **vallée et les coteaux abrupts du Tarn**, au sud, un **large plateau calcaire** entaillé par le réseau hydrographique. Les points les plus hauts de la commune se situent sur les lieux-dits le Goutal au nord-ouest et la Vayssière au sud-ouest et culminent à **668 m NGF**. Le point le plus bas se trouvent à **323 m NGF** et se situe au bord du Tarn, au niveau du camping de la base nautique.

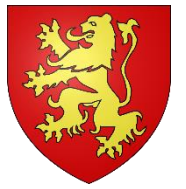


OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE (%)  
OSO 2019



TOPOGRAPHIE, HYDROGRAPHIE ET OCCUPATION DU SOL SUR LA COMMUNE DE SAINT-ROME-DE-TARN  
IGN, OSO 2019

La géologie de la commune détermine également son occupation du sol. Les sols calcaires pauvres et fortement poreux favorisent la présence de **boisements** (38,8%) dominés par des formations de chênes verts, de **prairies** (27,4%) et de **pelouses sèches** (17,9%). Les espaces cultivés ne représentent que 8,5% de la surface totale de la commune.

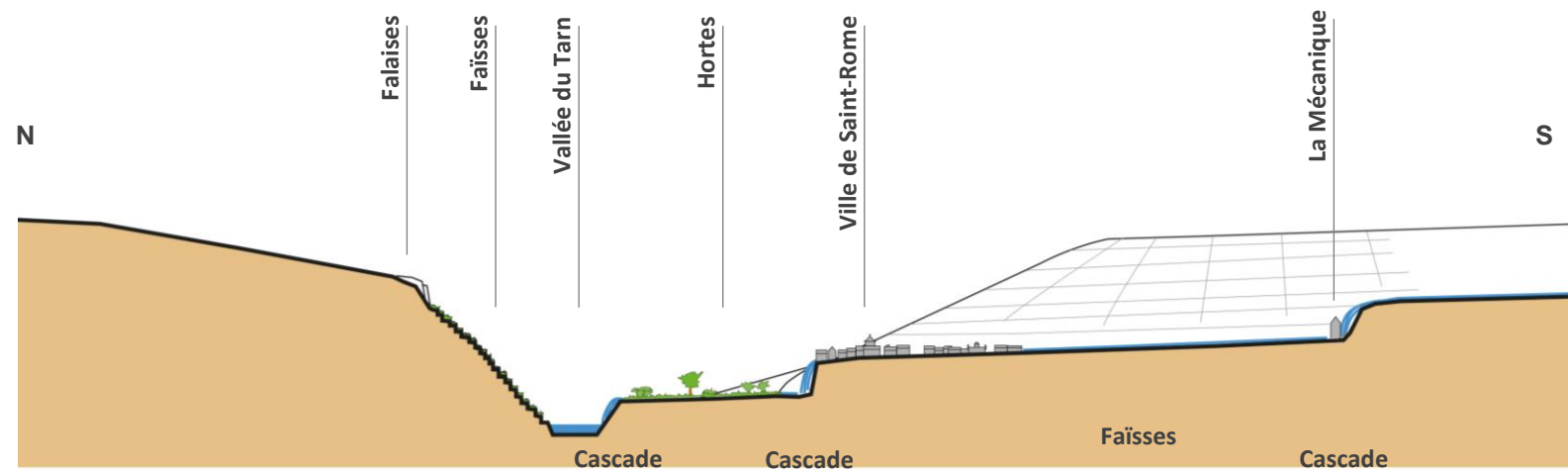


## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE GÉOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

### 3) UNE SUCCESSION DE TERRASSES OUVRANT SUR LE TARN

Le bourg de Saint-Rome-de-Tarn est implanté sur un ensemble de tuf calcaire formé par le passage du Lévéjac. La superposition des différentes couches calcaires a formé plusieurs terrasses dans la vallée du ruisseau successivement enjambées par le ruisseau en cascades : la plus haute aboutit au site de la Mécanique, sur la terrasse médiane s'est installée la ville qui s'ouvre aujourd'hui en balcon sur la vallée du Tarn, tandis que la suivante constitue une plateforme couverte de jardins potagers, les *hortes*, structurés de canelets d'irrigation et surplombat le Tarn.

Au passage de chaque « falaise » marquant la rupture des terrasses, le Lévéjac forme une cascade, la dernière se jetant dans le Tarn. Celles de la Mécanique (Subsals) et de l'Enne ont été exploitées pour faire fonctionner des moulins.



COUPE LONGITUDINALE SUR LA VALLÉE DU LÉVEJAC, MONTRANT L'IMPLANTATION DU BOURG DE SAINT-ROME À L'ARTICULATION AVEC LA VALLÉE DU TARN - *Kargo Sud*



FALAISE ET CASCADE DE LA MÉCANIQUE  
*Kargo Sud*



LES TERRASSES DU BOURG ET DES HORTES  
*Kargo Sud*



CASCADE DE L'ENNE  
*Kargo Sud*

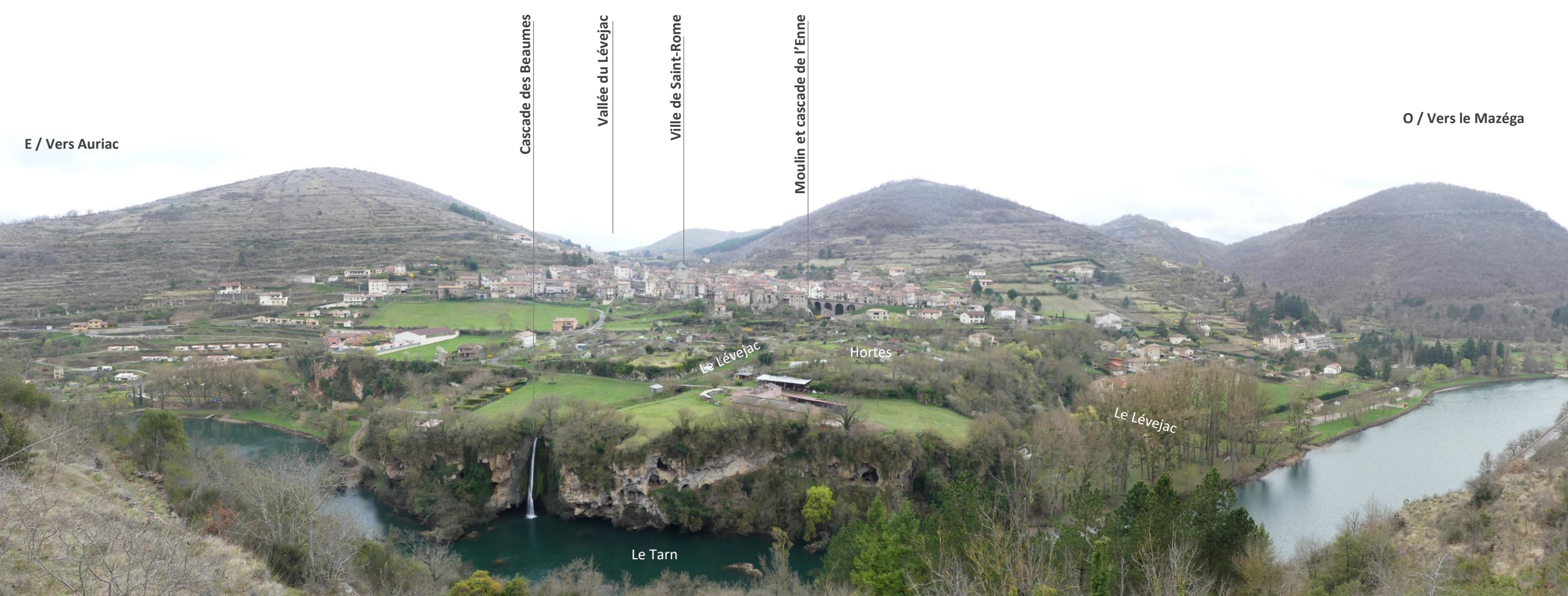


CASCADE DES BAUMES  
*EVEN Conseil*



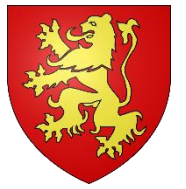
## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE GÉOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

### 3) UNE SUCCESSION DE TERRASSES OUVRANT SUR LE TARN



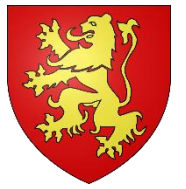
VUE DE SAINT-ROME DEPUIS LA RIVE DROITE DU TARN. ON VOIT BIEN LA VALLÉE DU LÉVEJAC DÉBOUCHANT SUR CELLE DU TARN AVEC LA VILLE DE SAINT-ROME INSTALLÉE À L'ARTICULATION ENTRE LES DEUX. AU PREMIER PLAN LA PLATEFORME DES HORTES SURPLOMBANT LE TARN, TRAVERSÉE PAR LES DEUX BRAS DU LÉVEJAC DONT LE PRINCIPAL FORME CASCADE AU NIVEAU DU MOULIN DE L'ENNE ET À SA JETÉE DANS LE TARN. LA COURBE DU TARN EST ENCADRÉE À L'EST PAR LE PROMONTOIRE D'AURIAC ET À L'OUEST PAR L'AVANCÉE ROCHEUSE SUR LAQUELLE S'EST IMPLANTÉ LE HAMEAU DU MAZÉGA - *Kargo Sud*





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

# 3 Le socle paysager



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

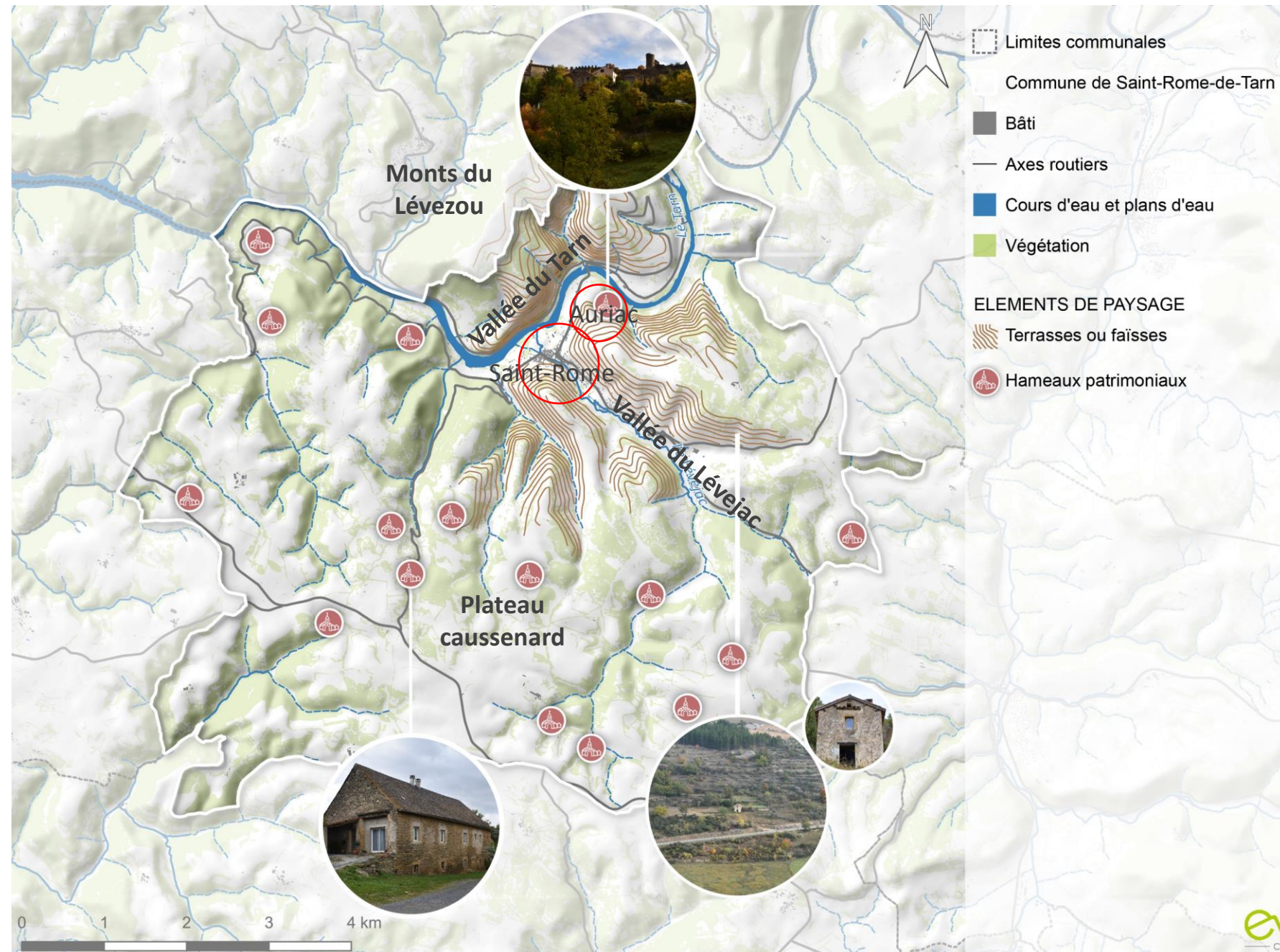
### 1) LES GRANDS PAYSAGES

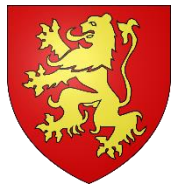
#### DES ENTITES PAYSAGERES QUI SOULIGNENT L'IMPLANTATION PARTICULIERE DE SAINT-ROME ET D'AURIAC

La ville de Saint-Rome trouve une de ses particularités dans son implantation à la jonction entre plusieurs grands paysages de cultures différentes : au nord les contreforts du Lévezoux, pays de montagne, au sud le plateau caussenard, pays de culture et d'élevage, et au centre la rencontre entre les vallées du Lévezac et du Tarn aux coteaux aménagés en terrasses, les faïsses.

Si Saint-Rome s'est installée dans la vallée du Lévezac, profitant de la force de l'eau pour développer un artisanat permettant de transformer les produits de l'élevage et de la culture locale (peaux des moutons, huile des noix...), Auriac, l'autre occupation historique de la commune, s'est implantée sur un promontoire dominant la rivière.

Auriac sur son rocher est le site symbolique de la seigneurie, en lien avec le plateau caussenard catholique, tandis que Saint-Rome, lieu de passage commerçant lié à la vallée du Tarn, fut le lieu d'une bourgeoisie entreprenante ouverte au protestantisme. La commune montre combien paysage, culture et histoire sont étroitement liés.





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES GRANDS PAYSAGES

#### LA VALLEE ET LES COTEAUX DU TARN

Cette unité paysagère occupe toute la **partie nord** du territoire. Elle se caractérise par la présence du **Tarn** qui occupe tout le fond de vallée. Les **coteaux pentus** sont occupés par des **boisements**. A proximité de Saint-Rome et d'Auriac, les coteaux sont aménagés en terrasses plus ou moins étroites en fonction de la pente, les **faïsses**, structurées par des murs de pierre sèche qui suivent les courbes de niveaux.

Les faïsses forment un paysage particulièrement remarquable, témoignage de l'aménagement des coteaux ensoleillés par la main de l'homme pour permettre la culture de la vigne et des arbres fruitiers, notamment les amandiers. Les faïsses sont particulièrement prégnants dans le paysage le long de la vallée du Lévejac (où ils sont recoupés par de long murs verticaux perpendiculaires à la pente, les ) et sur les coteaux du Tarn en face de Saint-Rome.

Le **fond de vallée** s'élargit **ponctuellement** et est occupé par des **espaces agricoles** mais également par des **zones urbanisées** : camping, base de loisirs, habitations isolées, etc.

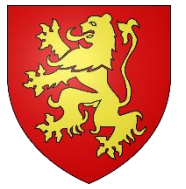
Saint-Rome-de-Tarn s'intègre dans cette unité paysagère, sur son **promontoire de tuf**.



LA VALLÉE DU TARN DEPUIS AURIAC  
EVEN Conseil



COTEAU STRUCTURÉ DE FAÏSSES  
Kargo Sud



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES GRANDS PAYSAGES

#### LA VALLEE ET LES COTEAUX DU LEVEJAC

Cette unité paysagère s'intègre sur la partie est de la commune. Le Lévéjac, affluent du Tarn trace une **petite vallée à fond plat** occupée par des **espaces agricoles** mais également par des **constructions**. Les coteaux abrupts sont également occupés par des **boisements** ou aménagés en **faïsses**.

Le **cours d'eau** reste **peu perceptible** du fait de sa petite taille et de sa **ripisylve dense**.

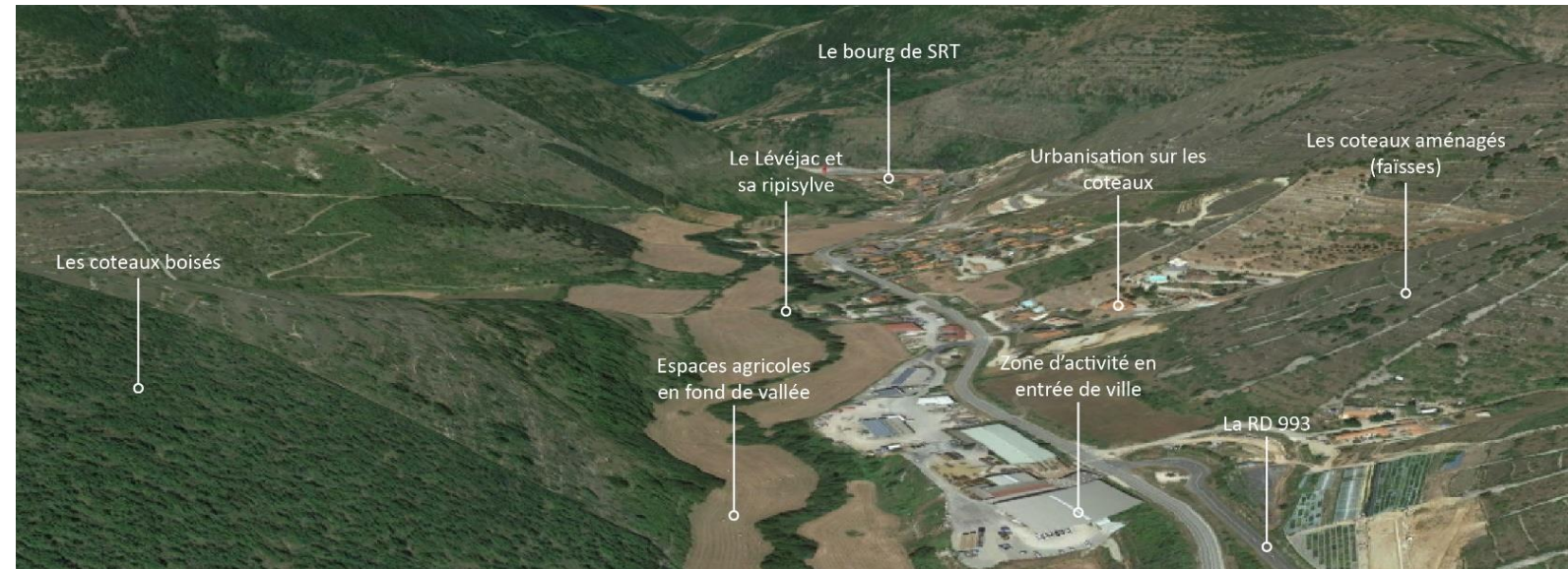
Les **perceptions visuelles** de l'unité paysagère sont **limitées** par la présence des coteaux mais également par le développement du tissu urbain.

A l'arrivée sur le bourg de Saint-Rome, entre les moulins de Sulsbals (la Mécanique) et le Tarn, le Lévéjac enjambe trois rebords de terrasse, formant à chaque fois une cascade. Le ruisseau a été utilisé très tôt pour l'implantation de moulins et l'activité artisanale qui a contribué à la richesse de la ville.

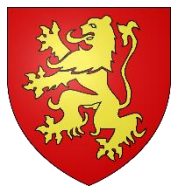
Malgré l'urbanisation des premières pentes sud à partir des années 1980, la forte présence des coteaux structurés de faïsses et de donne à l'ensemble un caractère patrimonial de grand intérêt en termes de paysage.



FALAISES DE TUF DE SULBALS



LA VALLÉE DU LÉVEJAC DEPUIS LES FALAISES DE LA MÉCANIQUE À GAUCHE JUSQU'À SAINT-ROME ET LA VALLÉE DU TARN À DROITE  
Kargo Sud



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES GRANDS PAYSAGES

#### LES PLATEAUX CAUSSENARDS

Cette unité paysagère couvre toute la partie sud du territoire communal. Les paysages s'organisent en un **grand plateau agricole** découpé par de **petites vallées et vallons étroits et encaissés**. La **trame végétale** est **importante**. Elle se matérialise sous la forme de **linéaire de haies** le long des limites parcellaires ou des axes de circulations, par des **bosquets** ou **petits boisements** dans les espaces agricoles et par des **boisements denses** sur les pentes des coteaux.

L'espace est ponctué de **hameaux et de fermes**, le plus souvent à vocation agricole.

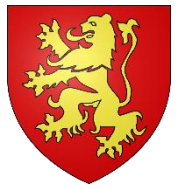


ESPACES AGRICOLES AU LIEU-DIT LA BORIE BLANCHE  
*EVEN Conseil*



ROUTE DE LA CADÈNE BORDÉE D'AMANDIERS  
*Kargo Sud*

EN HAUT : LE PLATEAU VU DEPUIS LE SUD DE LA COMMUNE  
EN BAS : FERME DU MAS DEL PRAT DANS LE REPLI D'UN VALLON  
*Kargo Sud*



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES POINTS DE VUE

#### POINTS DE VUE VERS SAINT-ROME ET AURIAC

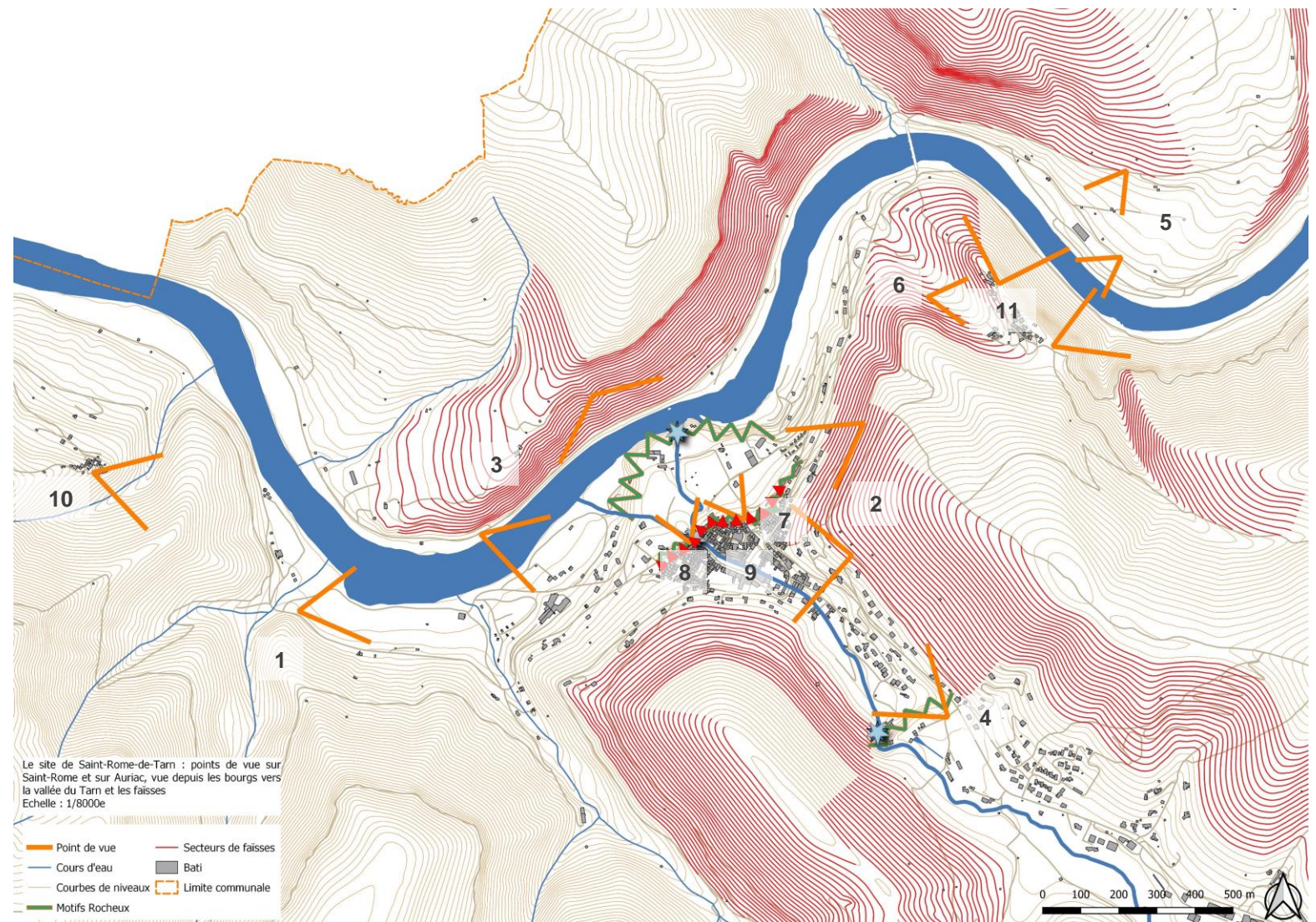
Saint-Rome se trouvant dans une vallée entourée de coteaux et Auriac sur un promontoire, les points de vue sur les deux sites sont nombreux, en plongée et contre-plongée ou de point haut à point haut la long de la vallée du Tarn entre Le Mazéga et Auriac. Ces points de vue mettent en évidence les sites d'implantation des groupements bâtis dans leur lien avec le grand paysage, les constructions repères (église et tourelles de Saint-Rome, tours d'Auriac) et les ensembles bâtis en lien avec la topographie (masse du hameau du Mazéga accroché à la pente, développé de la façade de Saint-Rome sur le Tarn, étageement d'Auriac sur son promontoire).

Trois points de vue majeurs sur Saint-Rome peuvent être mis en exergue :

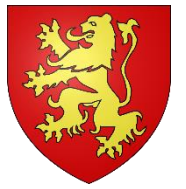
- Depuis la route sud et la base de loisirs (1),
- Depuis les coteaux du Lévejac (depuis le « chemin du facteur » reliant Saint-Rome et Auriac) surplombant la ville (2),
- Depuis la rive droite du Tarn (3).

Depuis le haut des falaises de Susbals (4), la vue permet de percevoir l'implantation de Saint-Rome au débouché de la vallée du Lévejac avec en arrière-plan la vallée du Tarn.

La rive droite du Tarn à l'est (5) permet d'embrasser la vue sur le rocher d'Auriac dominé par les tours du village, celui-ci n'étant réellement visible que depuis la route d'accès à l'approche de l'ensemble bâti (6).



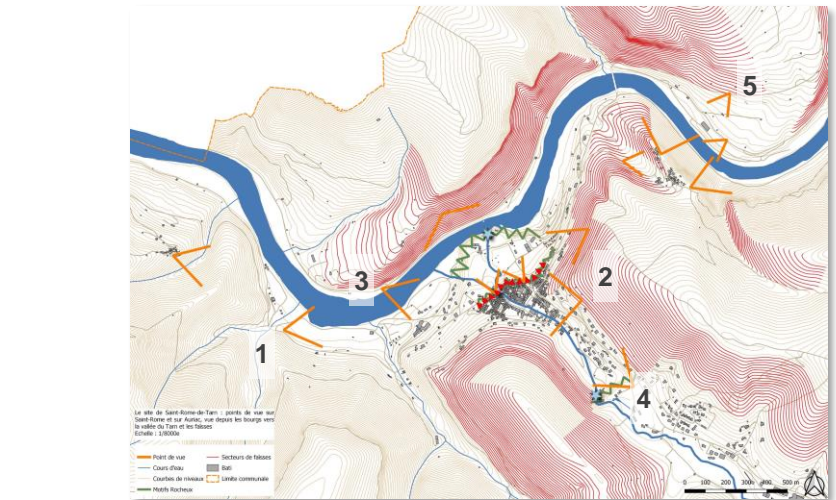
ENSEMBLE DES POINTS DE VUE VERS SAINT-ROME ET DEPUIS SAINT-ROME, AURIAC ET LE MAZEGA  
Kargo Sud

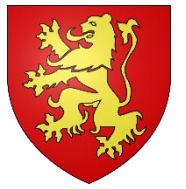


## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES POINTS DE VUE

#### POINTS DE VUE VERS SAINT-ROME ET AURIAC

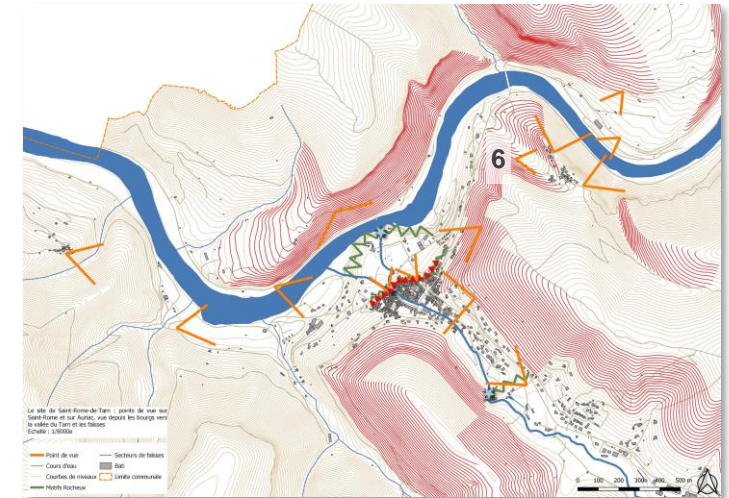




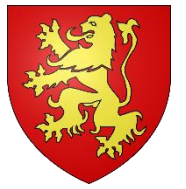
## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

### LES POINTS DE VUE

#### POINTS DE VUE VERS SAINT-ROME ET AURIAC







## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES POINTS DE VUE

#### POINTS DE VUE DEPUIS LA VILLE, AURIAC ET LE MAZEGA

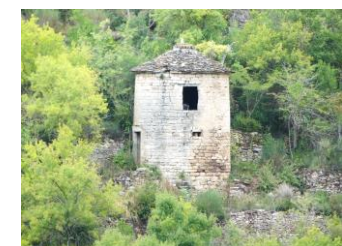
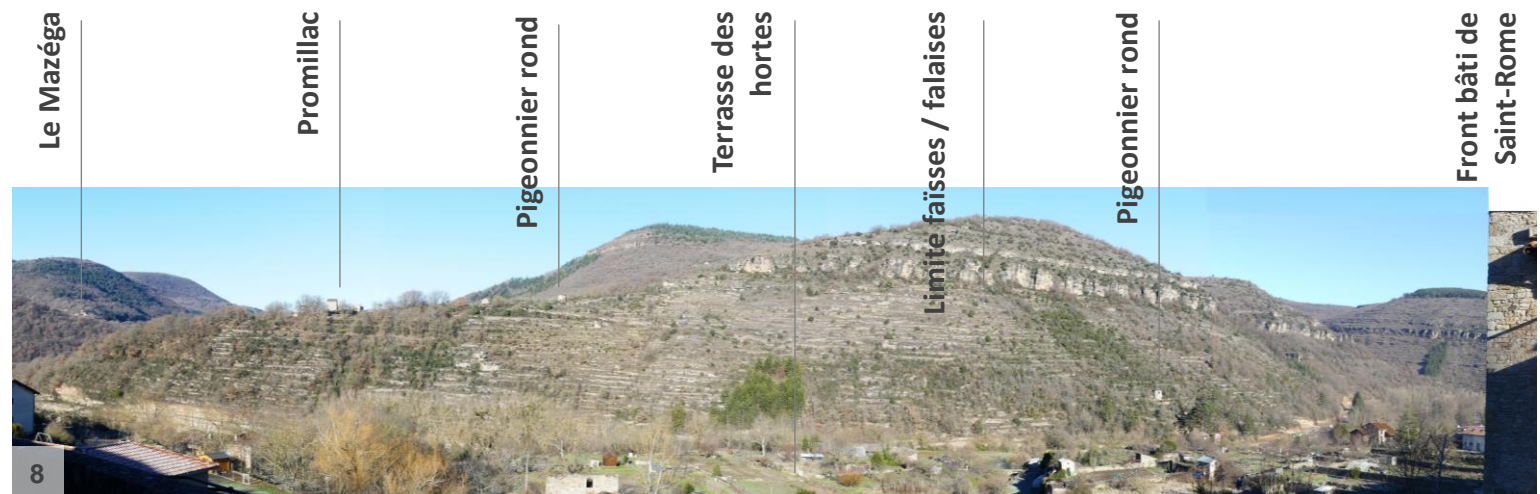
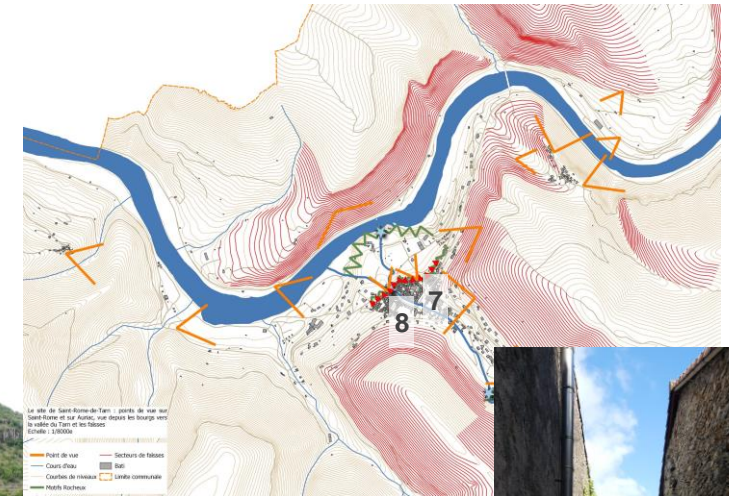
Le Mazéga, Saint-Rome et Auriac offrent des vues remarquables sur la vallée du Tarn, la rivière et les coteaux structurés de faïsses. L'étroitesse du lit de la rivière et la présence de la terrasse des hortès au niveau de Saint-Rome rend le Tarn presque invisible et donne un sentiment de grande proximité entre le site de la ville, la terrasse des hortès et les coteaux de la rive droite.

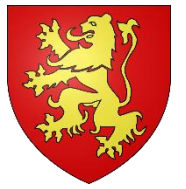
Les vues depuis Saint-Rome offrent donc notamment un panorama sur le site de la ville, les hortès et les coteaux de la rive droite du Tarn, avec les faïsses et les pigeonniers ronds en pied d'origine médiévale couverts de lauzes :

- Vues depuis la place du Terral (6),
- Vues depuis le pont-courbe (7)
- Fenêtres sur les coteaux du Tarn et sur les hauteurs du Lévejac depuis les rues de la ville (8) ;

Les vues depuis Le Mazéga (9) et Auriac (10) permettent par contre d'embrasser de façon saisissante l'ensemble de la vallée du Tarn ponctuée des différents éléments bâtis (Saint-Rome, hameaux, pigeonniers, cabanons...) entre ces deux sites.

Le Mazéga et Auriac sont visibles chacun depuis l'autre, ces vues permettant de relier visuellement l'ensemble du bassin de Saint-Rome par-dessus la ville, les faïsses faisant le lien à travers la vallée entre les différents ensembles bâtis.

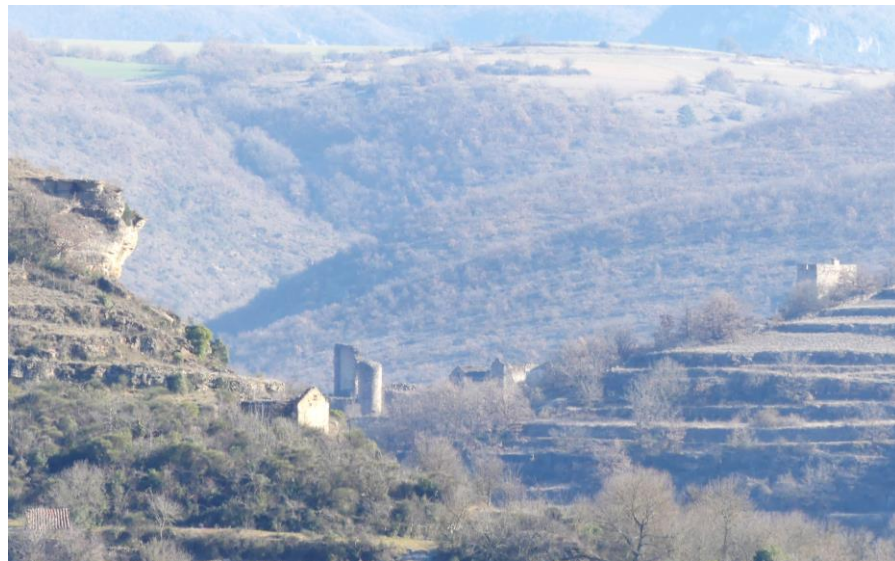




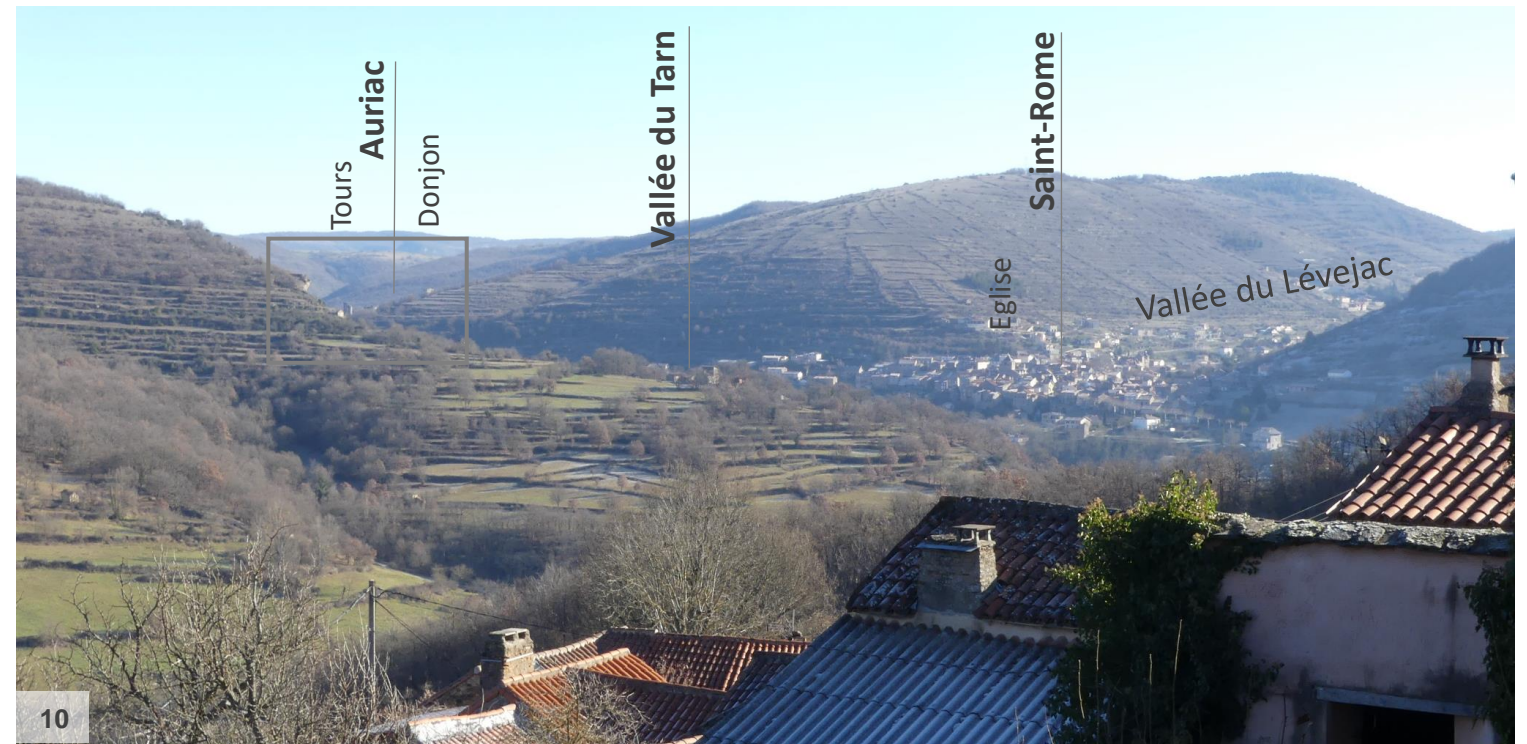
## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES POINTS DE VUE

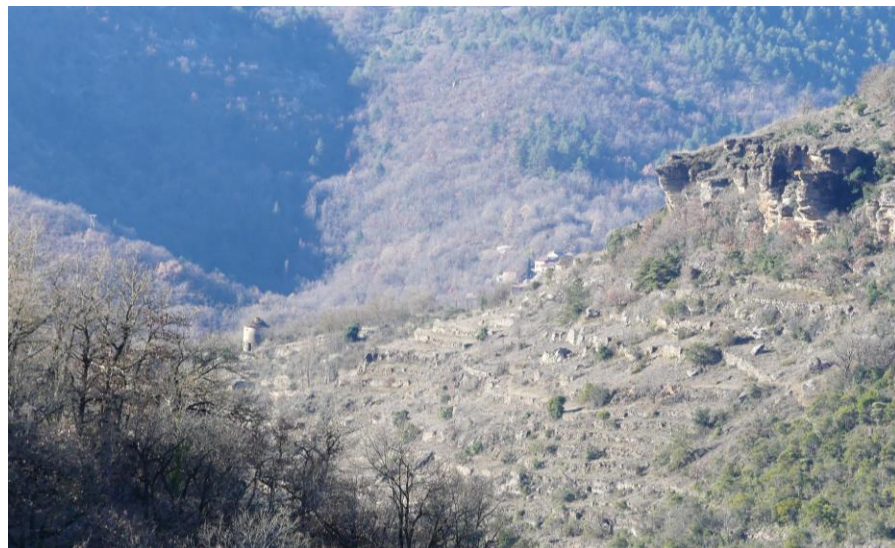
#### POINTS DE VUE DEPUIS LA VILLE, AURIAC ET LE MAZEGA



LE DONJON ET LES TOURS D'AURIAC VUS DEPUIS LE MAZÉGA  
*Kargo Sud*



VUE VERS LA VALLÉE, SAINT-ROME ET AURIAC DEPUIS LE MAZÉGA  
*KARGO SUD*

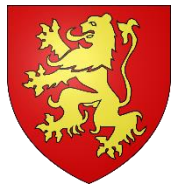


LE MAZÉGA ET UN PIGEONNIER ROND VUS DEPUIS AURIAC  
*Kargo Sud*



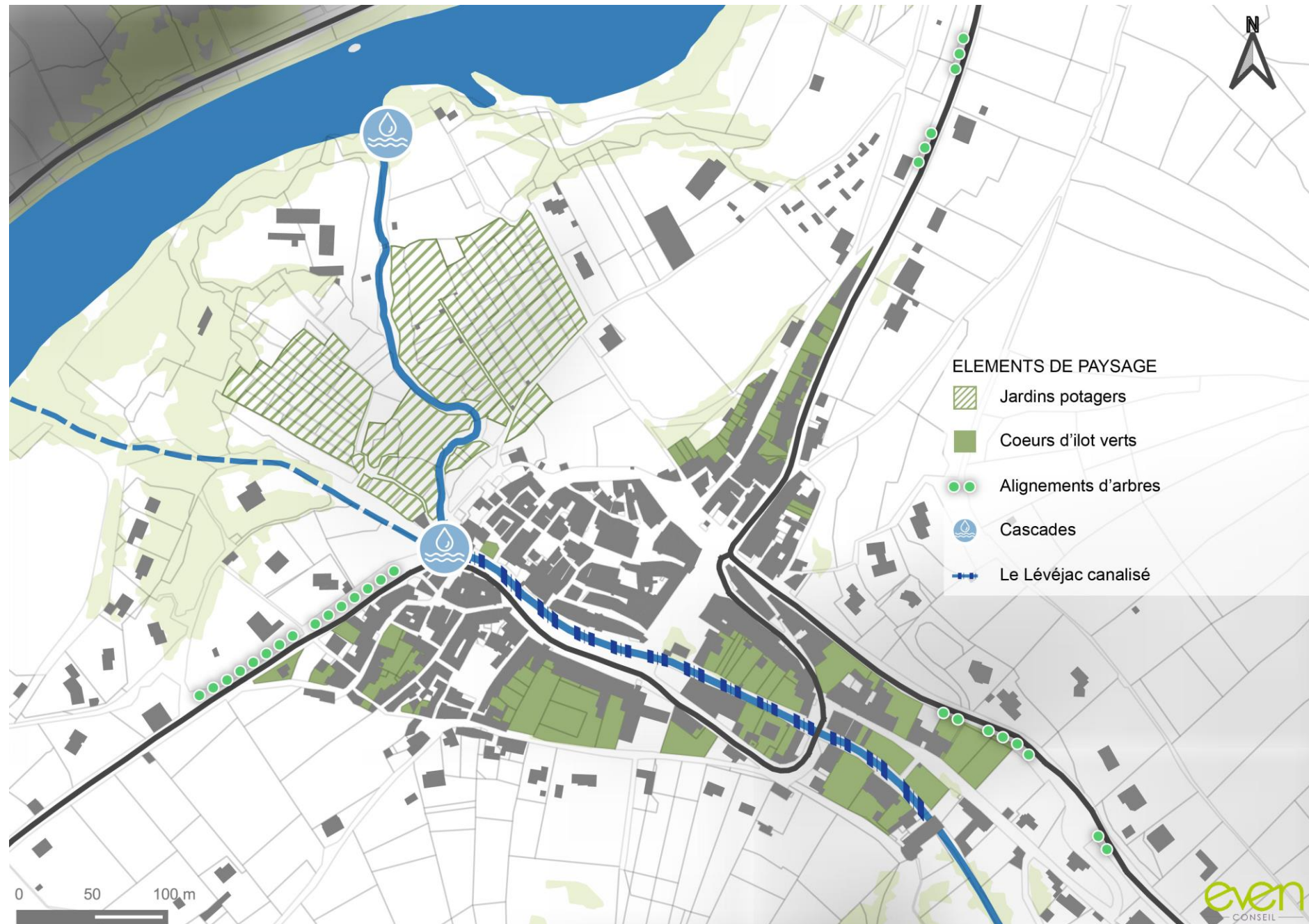
VUE DEPUIS AURIAC, VERS L'OUEST ET VERS L'EST  
*KARGO SUD*



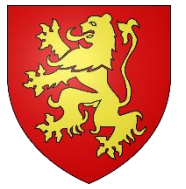


## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### 3) LES MOTIFS ET ELEMENTS PAYSAGERS IDENTITAIRES



ELÉMENTS PAYSAGERS PATRIMONIAUX DANS LE BOURG DE SAINT-ROME  
EVEN Conseil



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES MOTIFS ET ELEMENTS PAYSAGERS IDENTITAIRES

#### LES FAÏSSES

Les faïsses constituent un élément à la fois paysager et patrimonial majeur de la commune. L'aménagement des coteaux en terrasses ou faïsses est visible notamment dans les vallées du Tarn et du Lévéjac, aux abords des espaces habités de Saint-Rome et d'Auriac. Ces structures permettaient autrefois de cultiver la vigne ou les amandiers sur ces sites de forte pente, difficilement exploitables. Sur ces terrasses se logent d'anciens cabanons de vigne et des pigeonniers en pierre contribuant à la qualité de l'ensemble.

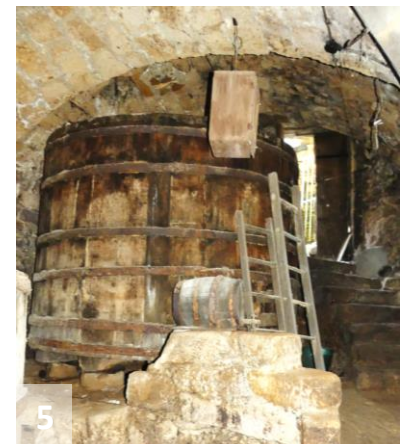
Les lignes horizontales (faïsses) et verticales (clapas) tracées par les alignements de murs en pierre sèche sont très lisibles dans les paysages et organisent les pentes abruptes des coteaux. Les faïsses constituent ainsi un écrin et un espace de transition entre le bourg minéral de Saint-Rome et les ruptures de falaises sur les coteaux. Ils forment également un lien visuel et paysager le long du Tarn entre Saint-Rome, Auriac, non visibles l'un de l'autre, et le Mazéga, donnant sa cohérence patrimoniale à l'ensemble de la vallée.

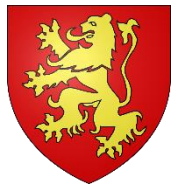
Outre leur valeur paysagère et esthétique, ces ouvrages constituent également un patrimoine culturel et historique témoignant de la culture de la vigne et des amandes qui ont contribué à la richesse de la ville, en lien avec les caves des maisons de Saint-Rome servant à fabriquer le vin, dans lesquelles les cuvages sont pour la plupart encore présents.

- 1 : Un mur de faïsse avec à droite un petit escalier permettant de rejoindre la terrasse- Kargo SUd
- 2 : Coteaux structurés de faïsses rive droite du Tarn face à la terrasse des hortens – Kargo Sud
- 3 : Faïsse en cours d'effondrement – Kargo Sud
- 4 : Faïsses et pigeonnier en pierre – Kargo Sud
- 5 – Un ancien cuvage dans une cave de Saint-Rome – Kargo Sud



Saint-Rome au début du XXe siècle (coll. part.). On voit bien à droite les rangs de vigne encore cultivée à cette époque.





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES MOTIFS ET ELEMENTS PAYSAGERS IDENTITAIRES

#### LES FAÏSSES

Aujourd'hui, les faïsses tendent à disparaître, touchés par l'abandon des cultures sur ces pentes difficiles d'accès pour les machines, l'affaissement des murets et l'embroussaillage.

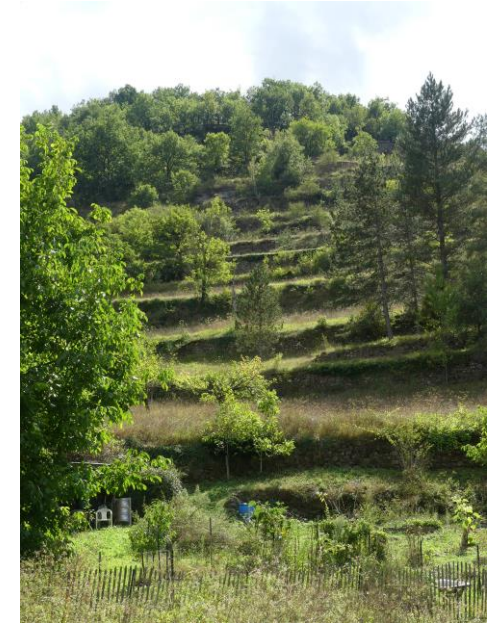
La commune souhaite s'engager dans le maintien et la restauration des faïsses. Des projets de replantation d'amandiers pourraient voir le jour.



*Les faïsses et les clapas sont bien lisibles sur la vue aérienne (IGN)*



*La vallée du Tarn et ses faïsses depuis le Mazega – Kargo Sud*

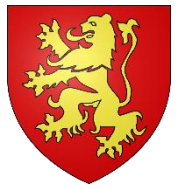


*Faïsses au pied d'Auriac – Kargo Sud*



*Faïsses horizontales et clapas verticaux surplombant Saint-Rome, sur les coteaux de la vallée du Lévejac – Kargo Sud*





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES MOTIFS ET ELEMENTS PAYSAGERS IDENTITAIRES

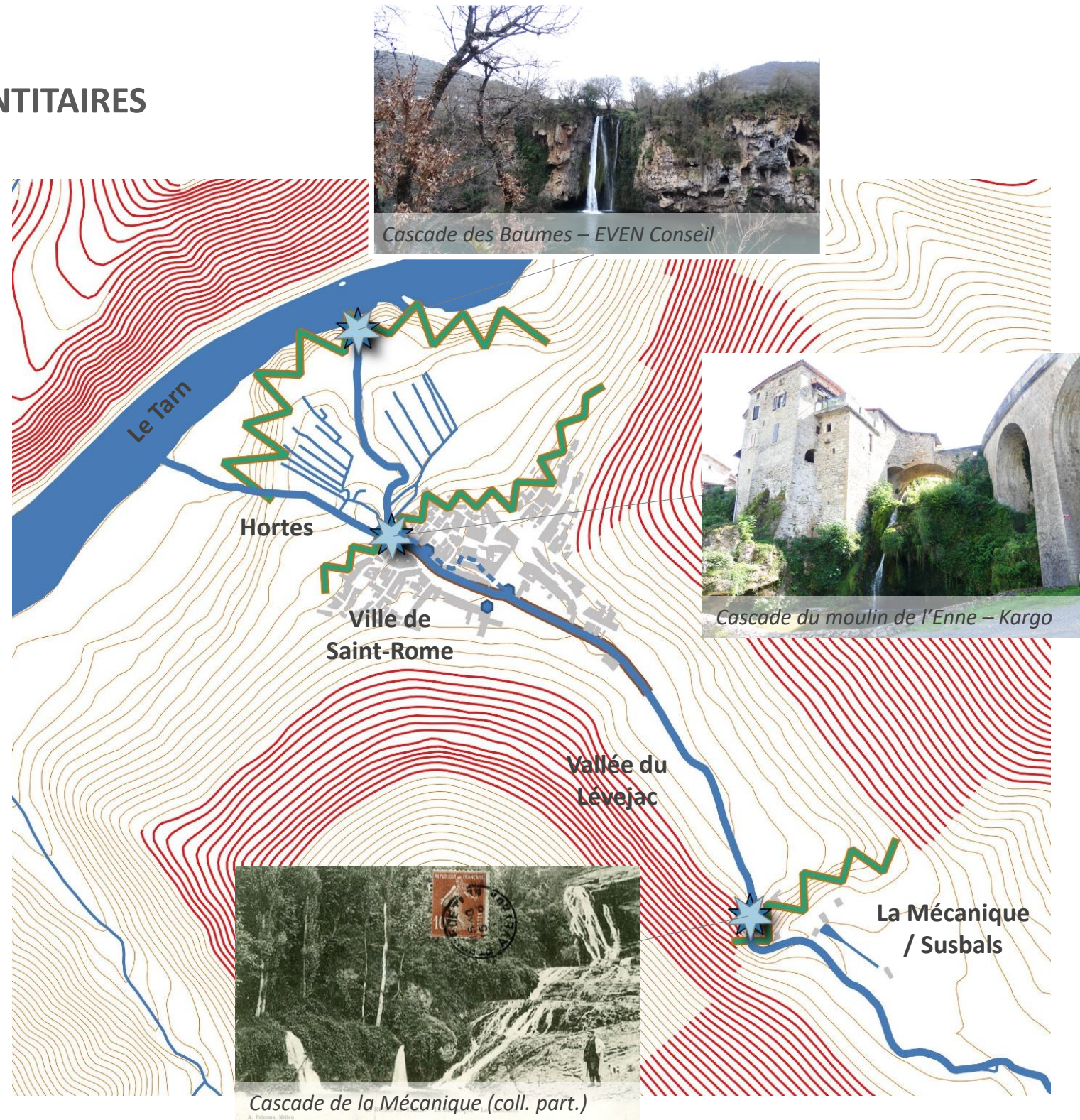
#### LE LEVEJAC ET LES CASCADES

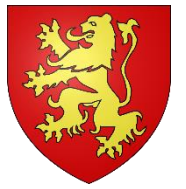
Le tuf est une roche poreuse très légère qui provient de l'encroutement par des carbonates de la végétation aquatique et des plantes riveraines d'un cours d'eau. Cette formation géologique singulière est très présente dans le cours du Lévêjac et sert de socle physique au bourg de Saint-Rome-de-Tarn.

Le tuf forme plusieurs terrasses descendant jusqu'au Tarn et qui donnent naissance sur le cours du Lévêjac à trois cascades, évènements paysagers majeurs sur la commune : la cascade de la Mécanique au sud de la ville, la cascade du moulin de l'Enne et la cascade des Baumes où le ruisseau se jette dans le Tarn.

A l'échelle de la commune, le Lévêjac reste peu perceptible dans les paysages.

Le cours d'eau a été fortement aménagé par l'homme pour exploiter sa force motrice et faire tourner moulins, mégisseries, tanneries, foulons... qui permirent le développement économique de la ville mais aussi pour permettre l'irrigation des hortens et alimenter fontaines et lavoirs. Son passage dans la ville de Saint-Rome a été canalisé au XXe siècle afin de faciliter son entretien et de maîtriser ses crues. Les différents ponts qui l'enjambent ouvrent des perspectives sur le ruisseau bordé de constructions anciennes et de jardins.



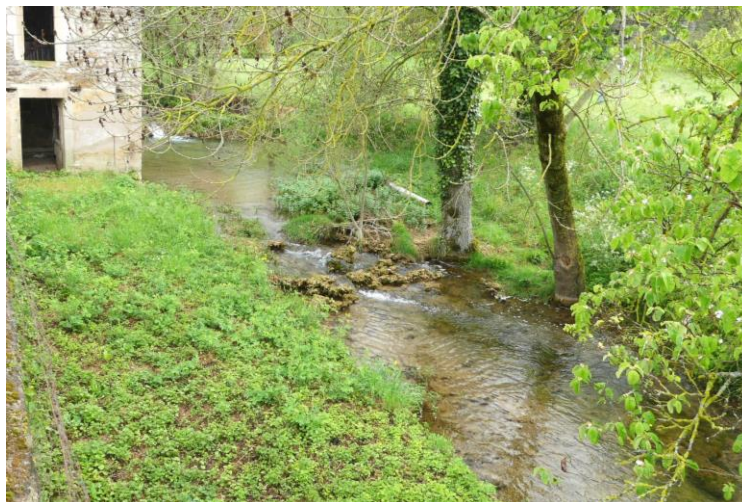
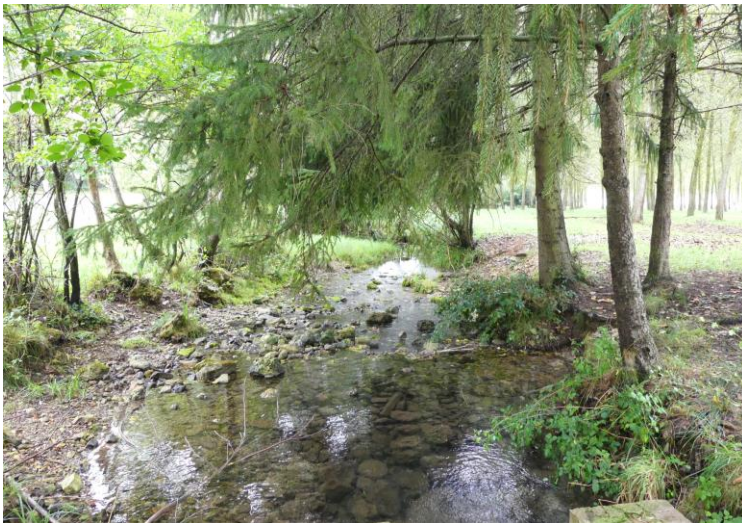


## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES MOTIFS ET ELEMENTS PAYSAGERS IDENTITAIRES

#### LE LEVEJAC ET LES CASCADES

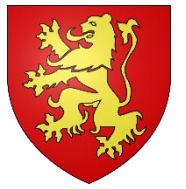
Le Lévejac est accompagné d'un vocabulaire paysager et architectural spécifique : ripisylve, jardins en bord de ruisseau, petit patrimoine (ponts, lavoir, ...).



*Le Lévejac naturel et à l'entrée dans la ville*

*Le Lévejac aménagé : bief maçonné au Claux alimentant le moulin de Susbals et canalets d'irrigation des hortens*

*Le Lévejac canalisé dans sa traversée de la ville et bordé des jardins de cœur d'îlot dont il permet de voir les frondaisons*



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES MOTIFS ET ELEMENTS PAYSAGERS IDENTITAIRES

#### LES HORTES ET LES JARDINS

Le motif de parcs et jardins est peu présent dans le bourg de Saint-Rome-de-Tarn, notamment dans son cœur médiéval, du fait du tissu urbain très dense. On en retrouve cependant dans les faubourgs (notamment le long du chemin de Vère) ou le long du Lévéjac canalisé. Ces ensembles créent des respirations végétales dans un espace à dominante minérale. Ils permettent également de mettre en valeur le bâti et de créer des îlots de fraîcheur en ville (ombre, humidité).

L'espace jardiné le plus important se retrouve sur la terrasse du Tarn au nord de la ville. Ce site large au relief plan et régulier surplombant la rivière a été aménagé sans doute dès le Moyen-Âge en jardins potagers, permettant aux habitants de Saint-Rome massés dans une ville dense et close dont les maisons ne présentent pas de jardins, de cultiver une partie de l'ordinaire : les hortos appartiennent encore aujourd'hui aux saint-romains. Les parcelles sont délimitées par de remarquables murs et murets en pierre, qui font miroir à l'organisation des coteaux en faïsses. Elles sont parcourues par un système d'irrigation de canalets et de bassins en pierre répartissant l'eau du Lévéjac dans les jardins.

La présence des jardins est également sensible à Auriac où ils accompagnent la forme bâtie moins dense du village et font la transition avec les faïsses qui l'entourent.



1 et 2 : coeur d'îlot verts - EVEN Conseil

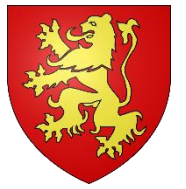
3 : Jardin en bordure du Lévéjac dans Saint-Rome – Kargo Sud

4 : Jardins à Auriac – Kargo Sud

5 : Vue depuis le pont-courbe : Les hortos s'étendant sur la terrasse au pied de Saint-Rome – Kargo Sud

6 : Les hortos surplombés par la façade de la ville sur la vallée – Kargo Sud





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PAYSAGER

### LES MOTIFS ET ELEMENTS PAYSAGERS IDENTITAIRES

#### LES HORTES

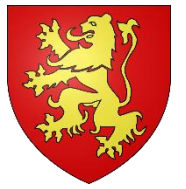
Le Lévajac coupe la plateforme des hortès en deux parties par une tranchée profonde aux versants constitués de falaises de tuf, avant de se jeter dans le Tarn.



1 : Les hortès clos de murs – Kargo Sud  
 2 : La tranchée du Lévajac – Kargo Sud  
 3 : La ville dense à gauche et la plateforme des hortès à droite vues depuis les coteaux – Kargo Sud

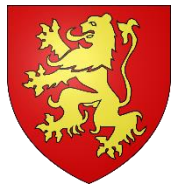


4 à 6 : Qualité des murs de clôture et des porches piétons – Kargo Sud  
 7 à 9 : Système d'irrigation : canalets répartissant l'eau prise dans le Lévajac et bassines en pierre recueillant l'eau – Kargo Sud



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

# 4 Le socle historique



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

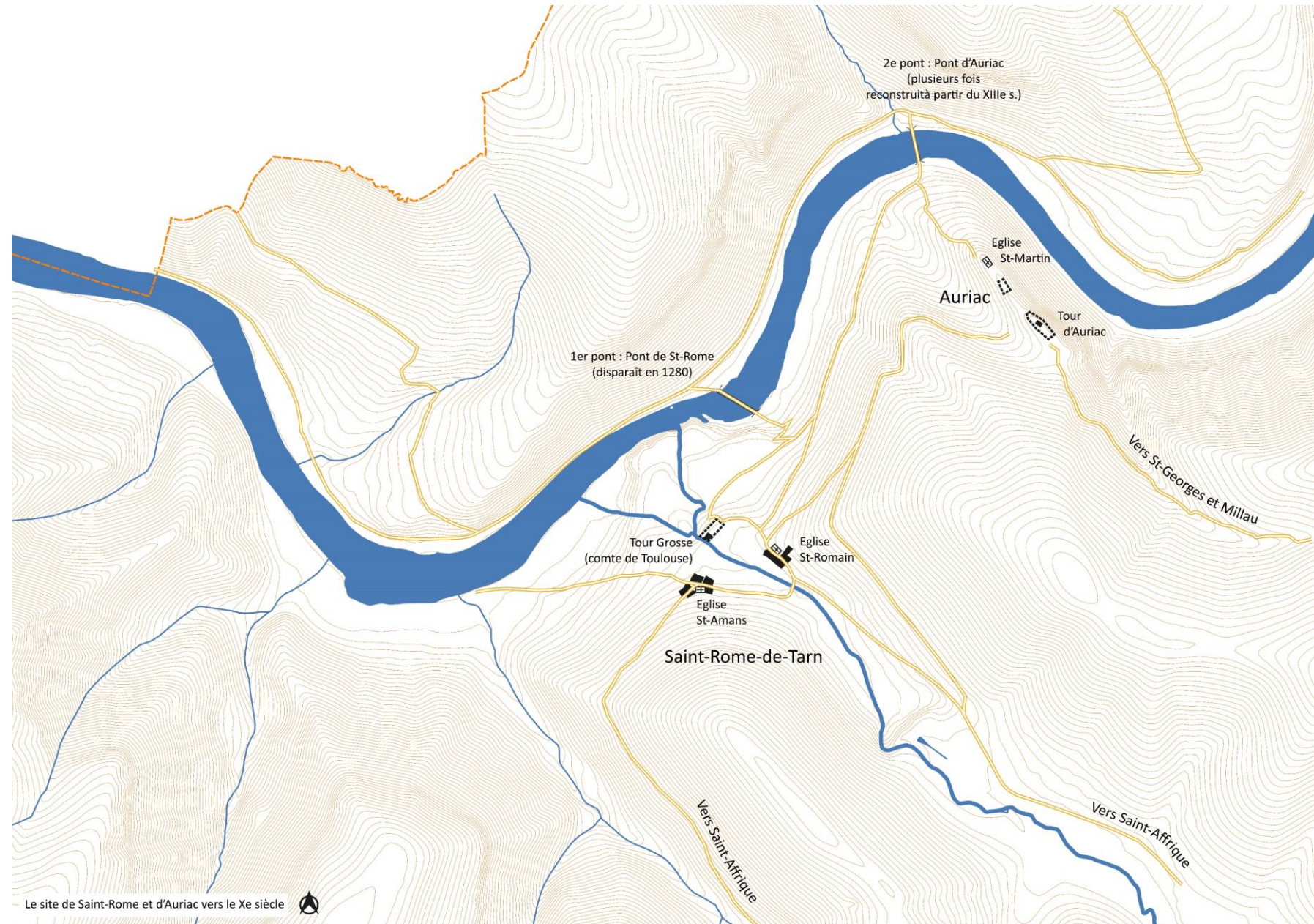
### LA NAISSANCE D'UN SITE

Si l'occupation humaine du site de Saint-Rome-de-Tarn est ancienne, elle n'est véritablement documenté qu'à partir du Ve siècle où le nom de Saint-Rome apparaît lorsque saint Amans, évêque de Rodez, part évangéliser les campagnes du Rouergue.

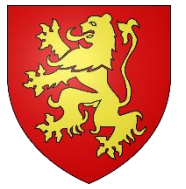
Avec les invasions du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècles sont construites des tours-refuges à Auriac et Saint-Rome, comprenant des enclos pour les populations rurales et leurs troupeaux.

Au Xe siècle est construite en maçonnerie la Tour Grosse, dominant la vallée du Tarn, légèrement en amont de l'actuel moulin de l'Enne.

La terre de Saint-Rome était partagée en plusieurs seigneuries : les comtes du Rouergue (puis comtes de Toulouse) qui possédaient les terres du causse et conservèrent la Haute Justice, le propriétaire du rocher d'Auriac, qui devint seigneur du lieu et suzerain de toutes les enclaves existant dans le domaine qui se mirent sous sa protection et les anciens viguiers de Saint-Rome qui s'octroyèrent la basse et moyenne Justice ainsi qu'une partie du domaine aux abords du château. Les seigneurs d'Auriac obtinrent des comtes du Rouergue toute la seigneurie de la viguerie de Saint-Rome



et la tour d'Auriac devient un château féodal avec donjon. Les comtes ne conservèrent que le château de la Tour Grosse, siège de la Haute Justice, et une petite parcelle de la seigneurie, correspondant à l'emprise de la ville ancienne actuelle avec les hortens. L'agglomération de Saint-Rome se répartit au Xe siècle entre d'un côté l'église paroissiale Saint-Romain à l'est et de l'autre l'église Saint-Amans au sud. Le premier pont sur le Tarn construit au XI<sup>e</sup> siècle est emporté par une crue au XIII<sup>e</sup> siècle et sera reconstruit plus en amont, au pied d'Auriac.



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

### LE SITE AU XIV<sup>e</sup> SIECLE

La fin du servage et l'amélioration des conditions de vie de la population rurale autour des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles créent de nombreuses communautés nouvelles, comme Le Mazéga. L'affranchissement des serfs, et notamment dans la petite enclave seigneuriale qui restait aux comtes du Rouergue, va inciter au développement de l'artisanat et du commerce et le bourg de Saint-Rome, avec son pont traversant le Tarn, est idéalement placé au carrefour de voies d'importance pour favoriser les échanges. Le site, lieu de passage, deviendra ainsi rapidement prospère.

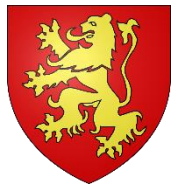
En 1112, la paroisse de Saint-Rome qui appartenait à l'évêché de Rodez est donnée au monastère de Conques qui installe un prieuré dans le bourg, tenu par un dignitaire du monastère et quelques moines.

Ainsi vont se développer sur les sites d'Auriac et de Saint-Rome deux communautés aux intérêts divergents : Auriac avec ses co-seigneurs et sa domination sur le causse et Saint-Rome avec ses bourgeois, ses institutions ecclésiastiques et le vallon artisanal du Lévejac.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les habitants enrichis de Saint-Rome et d'Auriac obtiennent le droit de bourgeoisie et vont s'affranchir de la tutelle des co-seigneurs de Saint-Rome et d'Auriac Le comté de Toulouse étant passé à la Couronne en 1271, la justice du lieu dépend désormais directement du roi. En 1320, une charte est accordée aux bourgeois de Saint-Rome qui peuvent ainsi établir une communauté avec quatre consuls, un conseil et une maison de ville, des archives et un sceau. Trois foires ont lieu par an. Auriac obtint également une charte, aux privilèges moins étendus. En 1369, les deux communautés de Saint-Rome et d'Auriac sont finalement réunies en une seule.



*Vestiges du prieuré de Conques*



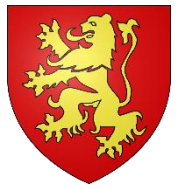
## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

### LE SITE AU XIV<sup>e</sup> SIECLE

Entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, la ville de Saint-Rome, forte de son implantation stratégique et de son autonomie fraîchement acquise, croît rapidement. Une centralité urbaine naît aux abords du château seigneurial de la Tour Grosse qui marque l'extrémité ouest de la ville, surplombant les hortès et deux moulins profitant de la cascade du Lévejac. Un bourg fortifié s'accolé au château et dans ses murs est construite une nouvelle église qui intègre le dispositif défensif, le clocher constituant une tour d'angle. Entre l'église et le prieuré de Conques se trouvait la porte principale de la ville et le Mercadial, place



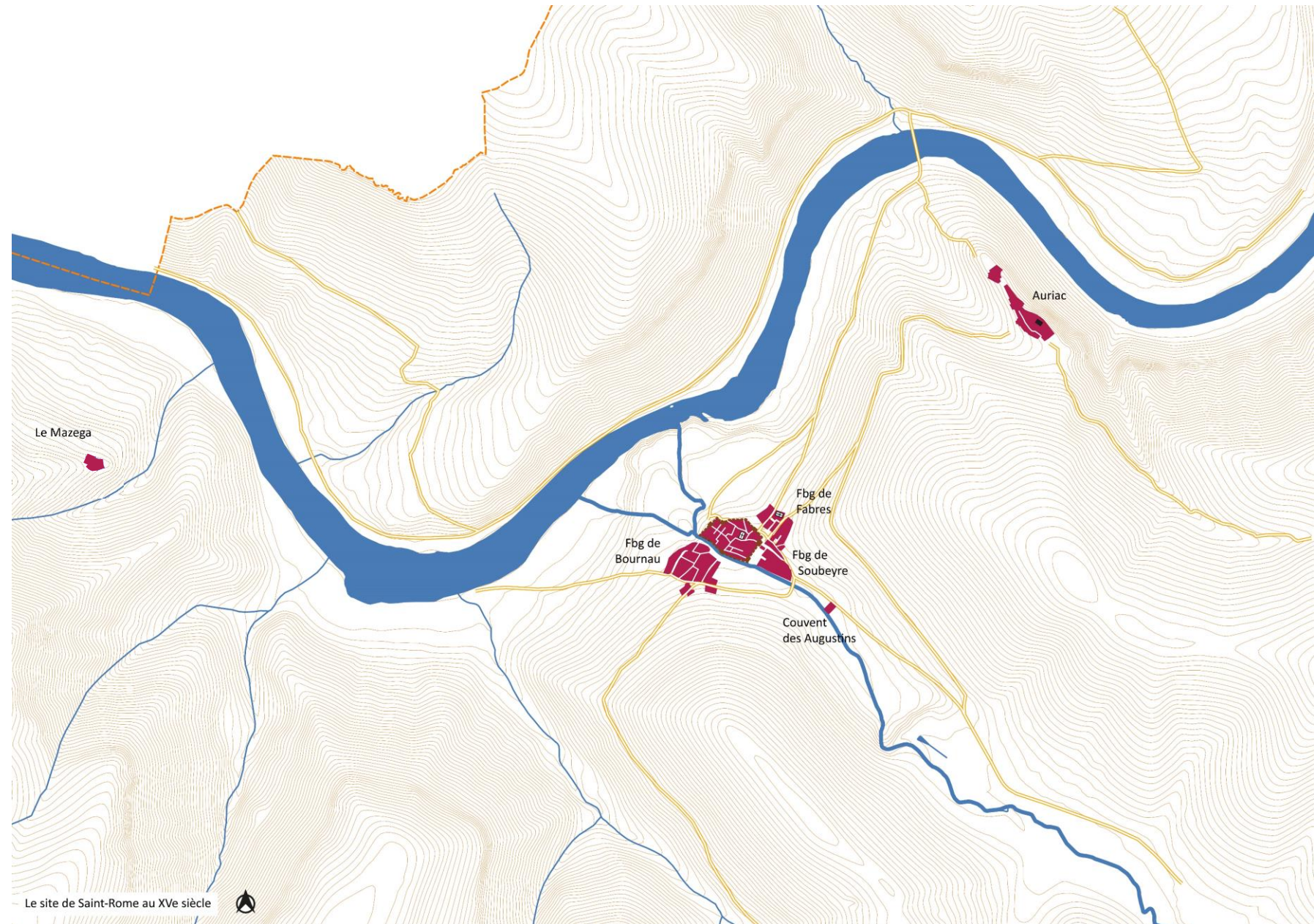
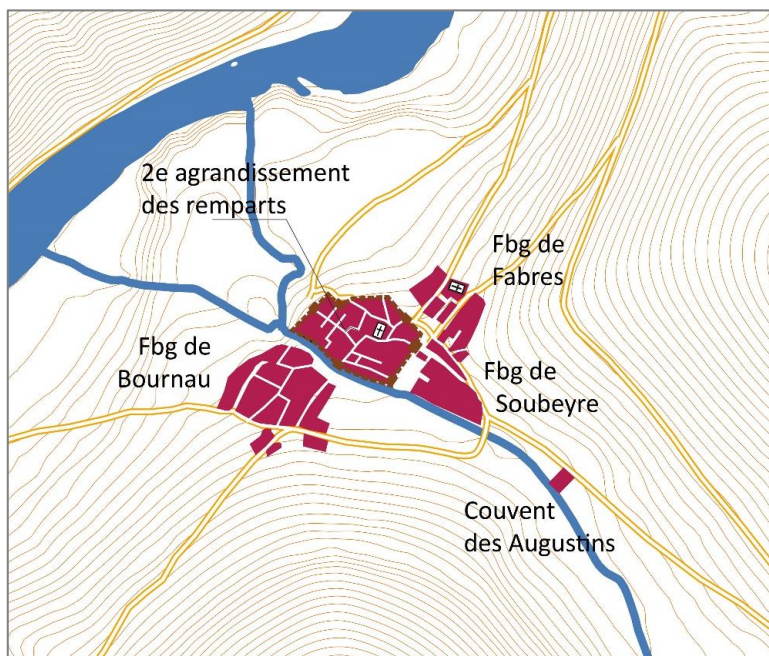
qui accueille les foires. Tout le vallon du Lévejac jusqu'aux falaises du moulin de Susbals appartenait à des congrégations religieuses : au pied de la ville au monastère de Conques où se développa le faubourg de Conques, puis la vallée jusqu'au moulin aux pères Augustins qui construisirent un couvent et enfin la partie au nord de la ville avec le Terral aux prêtres de la fraternité de Saint-Rome où se développa le faubourg de Fabres. L'important faubourg de Bournau s'était développé dès le XIII<sup>e</sup> siècle entre la Tour Grosse et l'église de Saint-Amans.



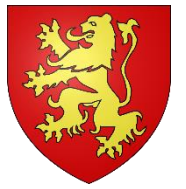
## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

### LE SITE AU XVe SIECLE

La période entre le milieu du XIVe et le milieu du XVe est troublée par l'occupation anglaise et les ravages successifs de bandes de routiers et de seigneurs peu scrupuleux. Saint-Rome comme Auriac renforcent leurs murailles mais les faubourgs subissent de nombreuses destructions. Les communautés acquièrent néanmoins de nombreux privilèges en compensation des sacrifices consentis. La Tour Grosse notamment, qui a servi de repaire fortifié aux dépends de la ville est intégrée au bourg par l'abaissement de la muraille, la démolition de ses défenses et le raccordement des rues entre la ville et



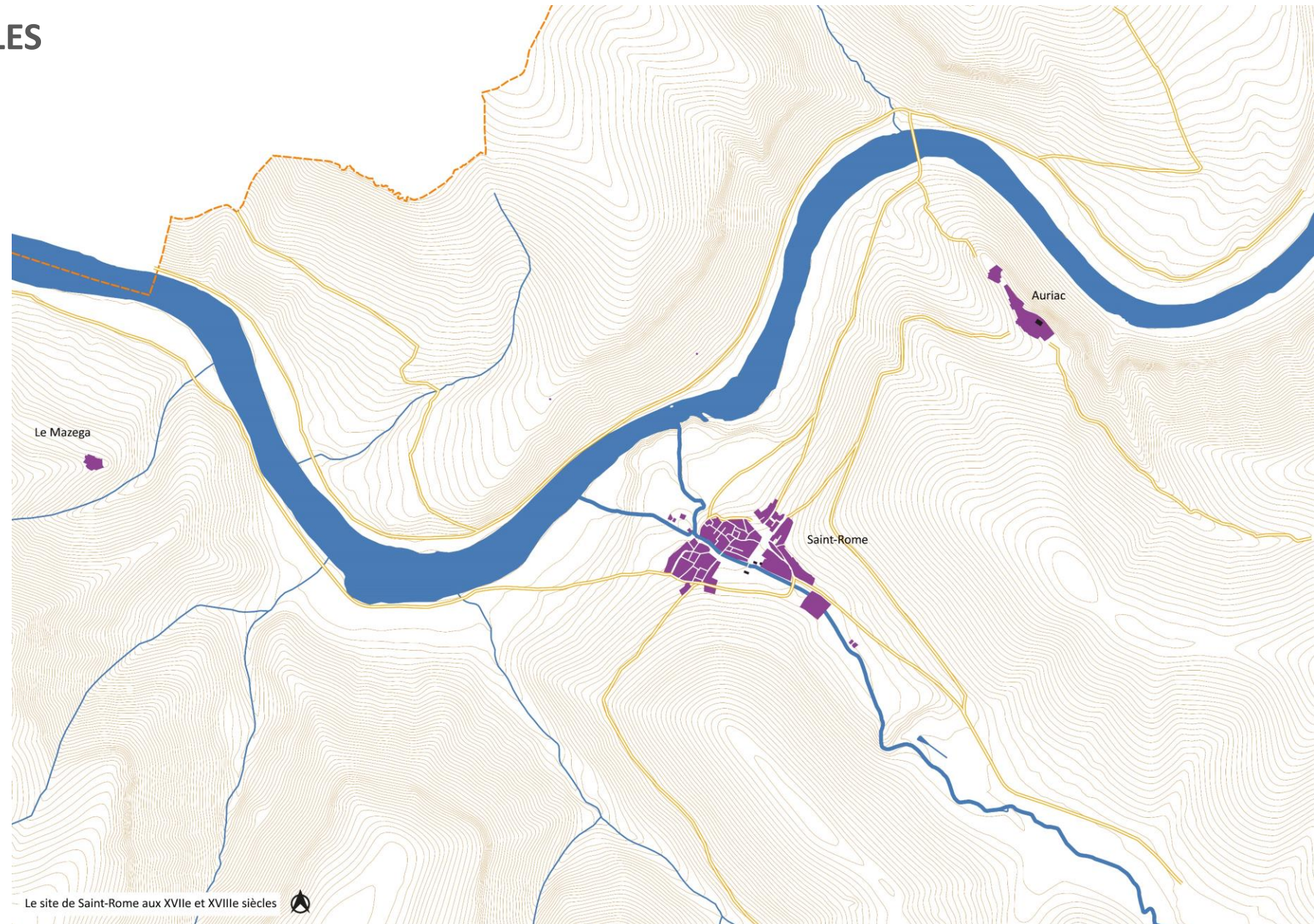
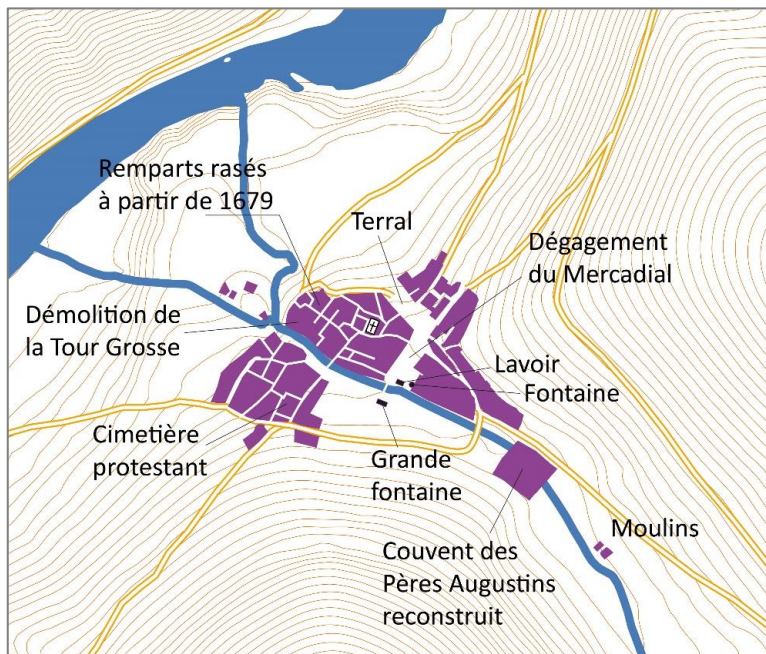
l'intérieur du château. En 1415, la reconstruction du pont d'Auriac est lancée. Dans les années 1440, la partie ouest du faubourg de Conques est démolie pour permettre l'agrandissement de la ville fortifiée. C'est le tracé que l'on voit encore aujourd'hui. A l'intérieur des remparts neufs, la ville se densifie et des familles nobles et bourgeoises font construire de belles demeures. Saint-Rome prend progressivement le pas sur Auriac. De nombreux moulins drapiers, à huile, à blé se succédaient sur le cours du Lévejac.



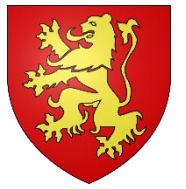
## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

### LE SITE AUX XVIIe/XVIIIe SIECLES

Au début du XVIe siècle, la petite ville est à nouveau prospère mais est restée repliée dans ses remparts et ses faubourgs reconstruits. Place forte du protestantisme, Saint-Rome sera ensuite plusieurs fois saccagée entre le XVIe et le XVIIe siècle durant les guerres de Religion, l'église paroissiale, les diverses chapelles et le couvent des Augustins détruits, puis avec la répression des protestants sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV. La ville va lentement se relever de ses ruines et longtemps conserver son emprise médiévale, se reconstruisant sur elle-même comme en témoignent les actuels nombreux logis à



tourelle datant du XVIIe s. dans le faubourg médiéval de Bournau. Suite à l'Edit de Nîmes de 1679, la Tour Grosse et les remparts nord et ouest sont rasés, les fossés comblés, rétablissant l'ancienne place du Mercadial. En 1647, un nouveau cimetière protestant avait été établi au Bournau. La nouvelle église est construite en 1734 et la grande fontaine en 1770. La ville confirme à cette époque son caractère artisanal et marchand : confection de draps et d'étoffes et multiplication des foires qui sont au nombre de six par an.



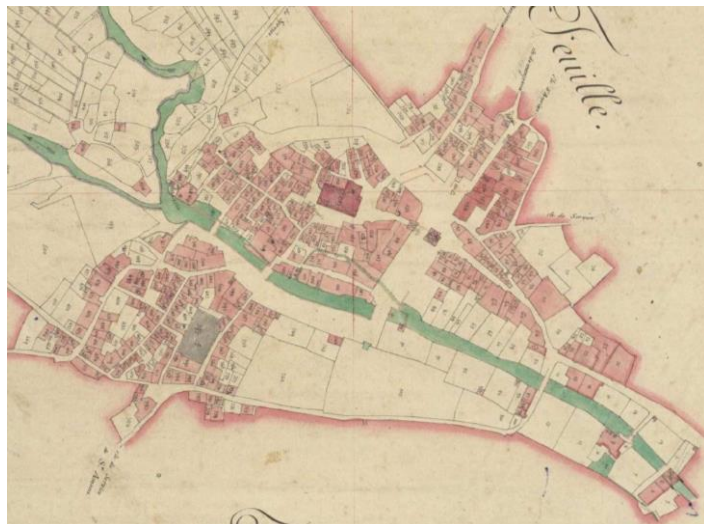
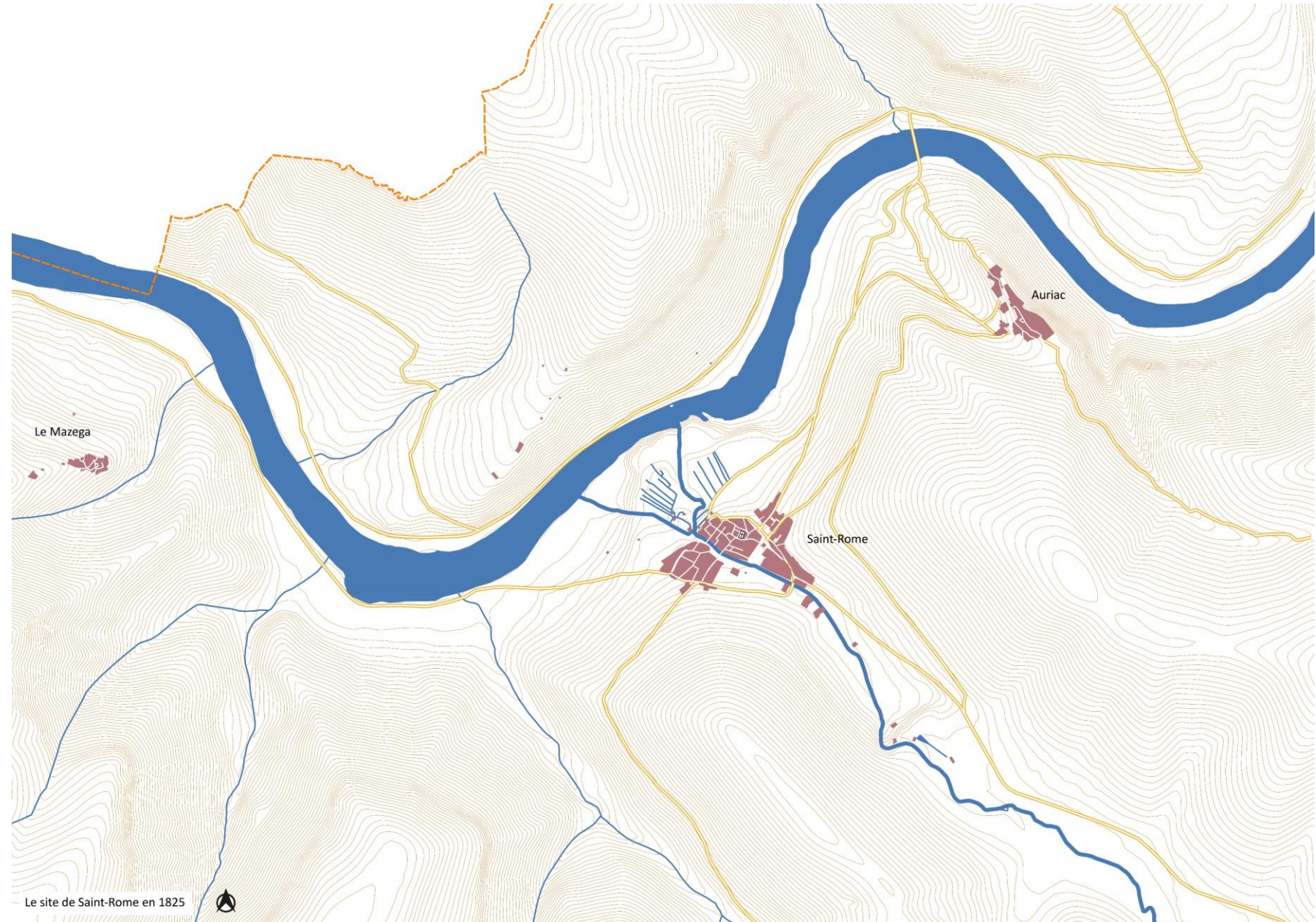
## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

### LE SITE AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

Le cadastre de 1825 montre un état très proche de celui des siècles précédents. La ville ne va croître à nouveau que très progressivement jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. L'amélioration et l'élargissement des routes vont constituer une des préoccupations majeures de la commune au XIX<sup>e</sup> siècle.

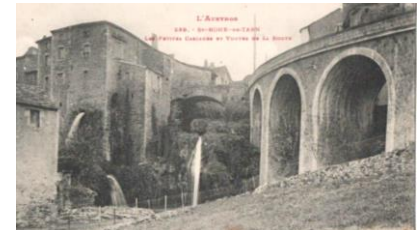
La partie sud de la ville le long du Lèvejac va s'urbaniser à partir des années 1850, avec notamment la construction de l'école publique des garçons en 1862 et celle des filles en 1887 qui deviendra ensuite hôtel-de-ville.

Un des éléments urbains majeurs refermant le siècle est la construction du pont-courbe lors de l'aménagement de la route de Villefranche-du-Panat en 1898.

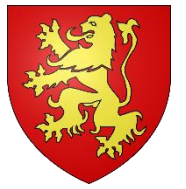


Cadastre napoléonien, 1825 (AD12)

La halle du Mercadial (place du Ravelin) est démolie en 1860 pour la mise en place de la statue de Monseigneur Affre.







## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

### LE SITE DANS LA PREMIERE MOITIE DU XXe SIECLE

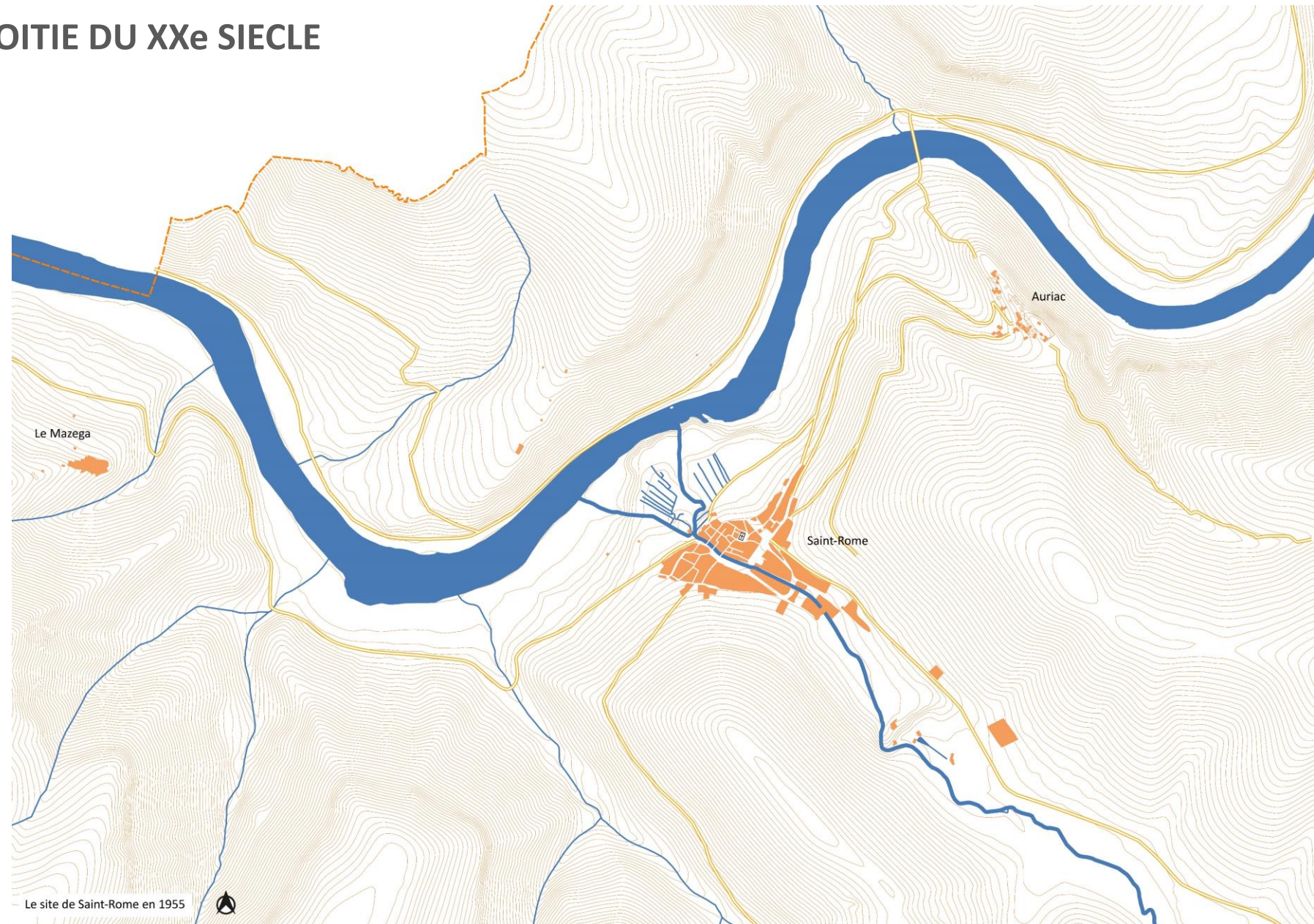
La vue aérienne de 1955 montre combien Saint-Rome a peu évolué de son emprise urbaine médiévale jusqu'au XXe siècle. La ville a progressé dans le vallon du Lévejac et au nord le long de la rue du pont du Tarn à la fin du XIXe siècle.

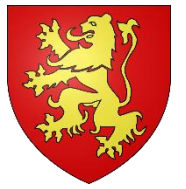
L'amélioration de la circulation a conduit à rectifier les alignements et les façades le long de la route de Rodez (Terral/rue des Favres) en 1862 et de la route de Villefranche (quartier de l'Aire) en 1898.

La population stagne puis baisse tout le long du XIXe et de la première moitié du XXe siècle.



Vue aérienne, 1955 (extrait, IGN)





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

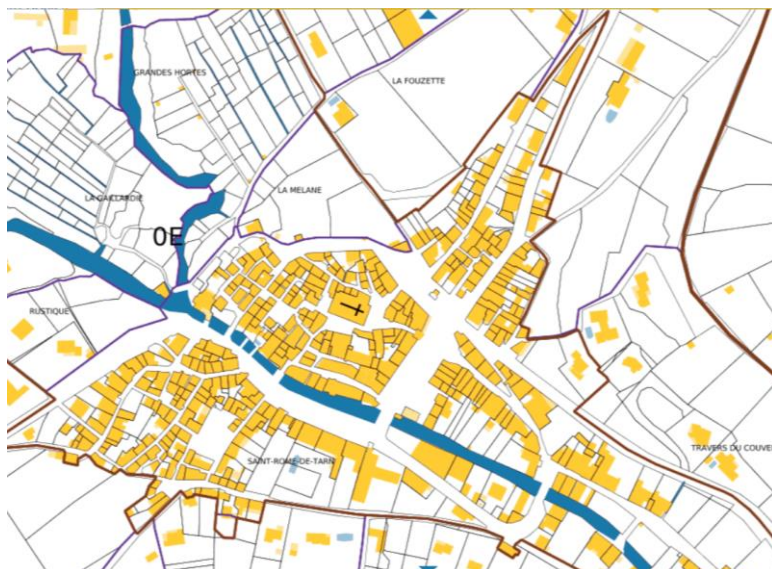
### LE SITE AUJOURD'HUI

La seconde moitié du XXe siècle, et notamment à partir des années 1980, est une période de fort développement pour la ville de Saint-Rome

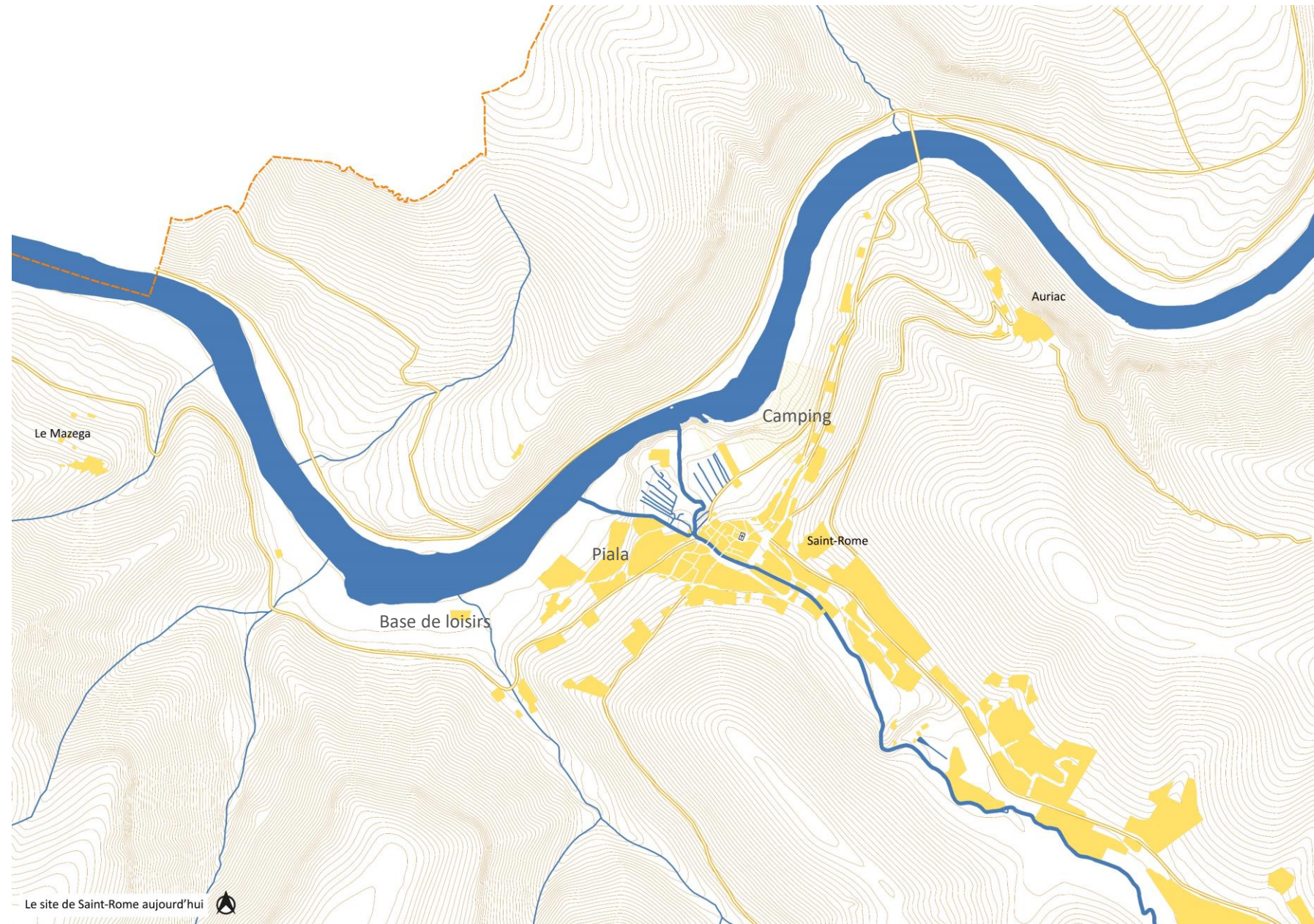
La commune va tirer profit de son implantation remarquable dans la vallée du Tarn et de l'essor du tourisme pour développer ce secteur économique, qui se concrétise par l'implantation d'un camping d'envergure et d'une base de loisirs en bord de rivière.

Le village d'Auriac, en partie abandonné, se reconstruit sur la base des maisons anciennes.

Des extensions urbaines, sous forme pavillonnaire, se développent vers le sud-

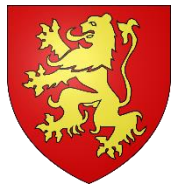


Cadastre actuel



-est dans la vallée du Lévejac le long de la route de Saint-Affrique, notamment en montant sur les coteaux de faïsses, et vers l'ouest en contrebas de la route de Villefranche dans le quartier du Piala où est construite une maison de retraite dans les années 1960. Une zone d'activités est créée au carrefour entre les routes de Millau et de Saint-Affrique.





## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

### LE MAINTIEN D'UNE STRUCTURE HISTORIQUE

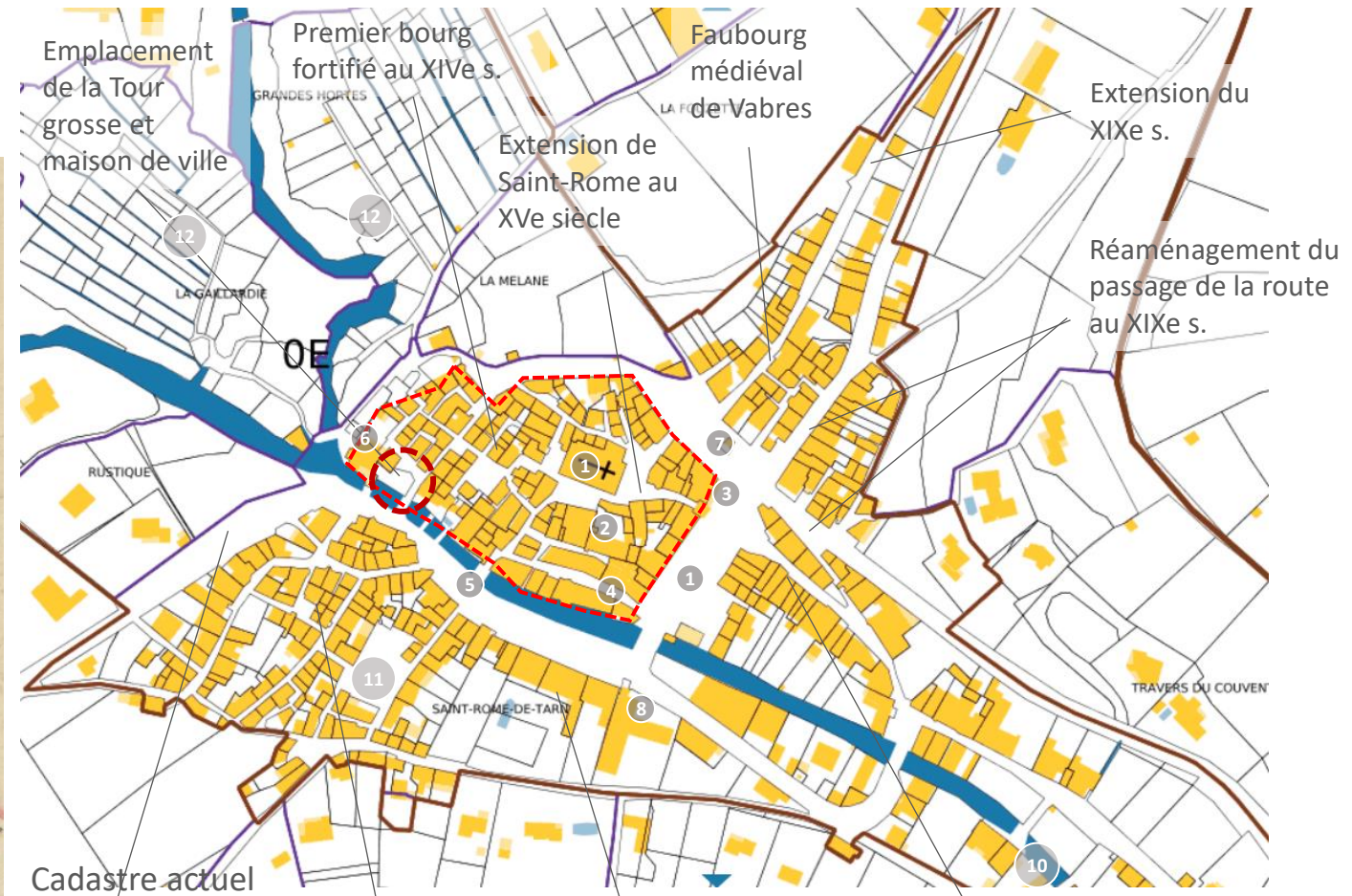
La comparaison entre le cadastre « napoléonien » de 1825 et le cadastre actuel montre combien la structure urbaine (emprises urbaine, parcellaire, implantations bâties, places) du centre historique de Saint-Rome a été conservée depuis deux siècles, témoignage de la ville médiévale qui s'est en partie rebâtie sur elle-même au XVIIIe siècle, notamment pour les faubourgs.

Les interventions du XIXe siècle sont liées avant tout aux travaux des Ponts et chaussées (pont courbe à l'ouest et route de St-Affrique à l'est) et à l'alignement des constructions en conséquence, ainsi qu'au réaménagement du Terral et de la partie haute de la place du Ravelin avec la démolition de la halle et l'implantation de la statue de Mgr Affre.



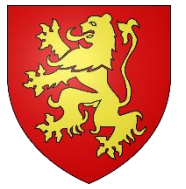
Cadastre 1825 (AD 12)

- |                                 |                                  |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 1 : Eglise St-Romain (XVIIe s.) | 5 : Porte del Riou               | 9 : Grande fontaine              |
| 2 : Vestige prieuré de Conques  | 6 : Moulin de l'Enne             | 10 : Ancien cimetière protestant |
| 3 : Porte Soubeyran (beffroit)  | 7 : Place du Terral              | 11 : Emplacement des Augustins   |
| 4 : Porte Neuve                 | 8 : Place du ravelin (Mercadial) | 12 : Hortes                      |



Cadastre actuel

- |                     |  |                               |  |
|---------------------|--|-------------------------------|--|
| Pont courbe de 1896 | Faubourg médiéval de Bournau relevé au XVIIIe siècle | Extension du XIXe s. (écoles) | Ancien faubourg médiéval de Conques puis de Soubeyre relevé au XVIIIe siècle |
|---------------------|--|-------------------------------|--|



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

### EVOLUTION DES ABORDS DE LA VILLE HISTORIQUE DANS LA DEUXIEME MOITIE DU XXe SIECLE

Les vues aériennes du XXe siècle montrent que jusque dans les années 1960 / 1970, les extensions urbaines restent limitées et progressives. L'enveloppe urbaine de Saint-Rome a peu évolué depuis les années 1950 et les extensions urbaines restent dans une certaine continuité avec la ville ancienne, bien que la forme architecturale de référence devienne le pavillon.

Le tournant se situe à partir des années 1980 et 1990 : les extensions urbaines progressent rapidement et se déconnectent du tissu bâti historique. Elles montent notamment sur les coteaux de la vallée du Lévejac, déstructurant les faïsses et occasionnant des aménagements avec un fort impact paysager. C'est aussi une période de développement touristique avec l'implantation d'un camping au bord du Tarn.

Le traitement des abords de la ville historique constitue aujourd'hui un enjeu important dans la qualité de perception de l'écrin paysager de Saint-Rome et en entrée de ville.



Vue aérienne, 1966 (IGN)



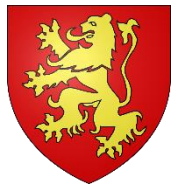
Vue aérienne, 1978 (IGN)



Vue aérienne, 1980 (IGN)



Vue aérienne, 1992 (IGN)



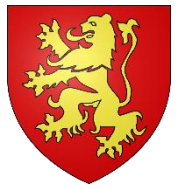
## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE HISTORIQUE

### EVOLUTION DES ABORDS DE LA VILLE HISTORIQUE DANS LA DEUXIEME MOITIE DU XXe SIECLE

Années 2000 : constructions pavillonnaires aux abords proches du bourg ancien

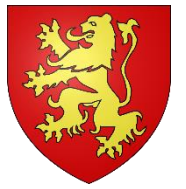


Vue aérienne actuelle (IGN)



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

# 5 Le socle patrimonial



## II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : SOCLE PATRIMONIAL

### LE DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET ARCHITECTURAL

Comme l'a montré l'analyse de l'évolution historique de la ville, trois grandes périodes patrimoniales sont aujourd'hui perceptibles dans l'architecture de la ville.

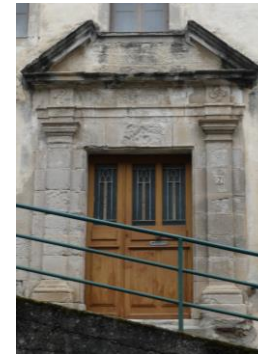
#### La période médiévale

- Patrimoine fortifié et forme urbaine du centre historique
- Edifices religieux
- Maisons avec fenêtres à meneaux
- Maisons fortes



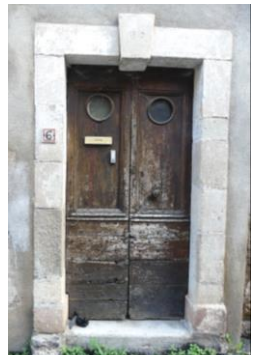
#### Les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles

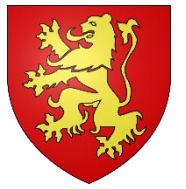
- Faubourgs Bournau et Soubeyre
- Maisons avec escalier à vis hors œuvre
- Encadrements décorés des portes d'entrée
- Blasons historiés et dates
- Fermes avec pigeonnier



#### Le 19<sup>e</sup> siècle

- Faubourg de Vabres
- Place du Ravelin et avenue Affre
- Aménagements et équipements publics
- Maisons de maître
- Maisons religieuses





## LE PATRIMOINE URBAIN

### LA VILLE : AMBIANCES URBAINES

Saint-Rome-de-Tarn présente une forte densité bâtie, héritée de son histoire médiévale et de son passé de ville fortifiée. Les linéaires de façades structurent des rues étroites aux nombreux passages voûtés et où abondent les détails architecturaux remarquables. L'avenue Affre, les places du Ravelin et du Terrail articulent la ville et ses trois faubourgs. Aujourd'hui en partie plantés, ils mettent en valeur la forme urbaine historique de Saint-Rome mais font également le lien avec des éléments paysagers remarquables : le Lévejac, la cascade de l'Enne, les jardins des hortens en contrebas et la vallée du Tarn avec ses faïsses visible sous forme de larges panoramas ou par des fenêtres de vue cadrées à travers les fronts bâtis.



Avenue Denis Affre



Place du Ravelin



Faubourg de Fabres



Faubourg Bournau : rue des Tourelles



Faubourg Bournau : rue des Vignes



Rue des Remparts

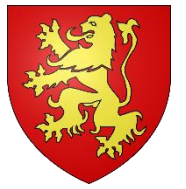


Porte Soubeyran et rue de l'Eglise



Rue de la Renaissance : porte de ville et maisons à visettes





## LE PATRIMOINE URBAIN

### LA FACADE DE SAINT-ROME SUR LE TARN

- La ville de Saint-Rome développe le long du Tarn un long linéaire de façades accrochées à la rupture de pente, dominant la plate forme des horters et la vallée du Tarn. C'est à cet emplacement que s'est développée la première ville de Saint-Rome au pied de la Grosse Tour, avant de s'étendre à l'arrière dans la vallée du Lévejac.
- Ici se comprend aisément le lien particulier qui unit la ville et son écrin paysager mais aussi le caractère stratégique du site en termes de défense et de mise en scène.



Développé de Saint-Rome le long de la vallée du Tarn



Les modifications des façades surplombant la rupture de pente sont particulièrement sensibles car très visibles